



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France

CONSEIL RÉGIONAL D'ORIENTATION DE LA POLITIQUE SANITAIRE ANIMALE ET VÉGÉTALE (CROPSAV)



Section végétale
14 avril 2026

Introduction

Programme

- Surveillance officielle des organismes réglementés et émergents

Bilan surveillance / Situation ORE en IDF (*Bertrand HUGUET et Elodie VANEL – DRIAAF-SRAL*)

Programmes d'intervention du FMSE (*Fabiola CAMON-NACIBIDE - FMSE*)

- Réseau épidémiosurveillance

Bilan fonctionnel (*Anne PAPIN - chambre d'agriculture de région*)

Valorisation des données (*Bertrand HUGUET – DRIAAF-SRAL*)

Réseau BSV et plan de sortie du phosmet (*Jean LIEVEN – Terres Inovia*)

Programme

- Plans d'action sur les espèces à impact

Retour sur le groupe régional ambrosie (*Antoine PEREZ-MUNOZ – ARS*)

Le datura : risque et enjeux (*Florian PHILIPPE – Fredon*)

- Santé des forêts

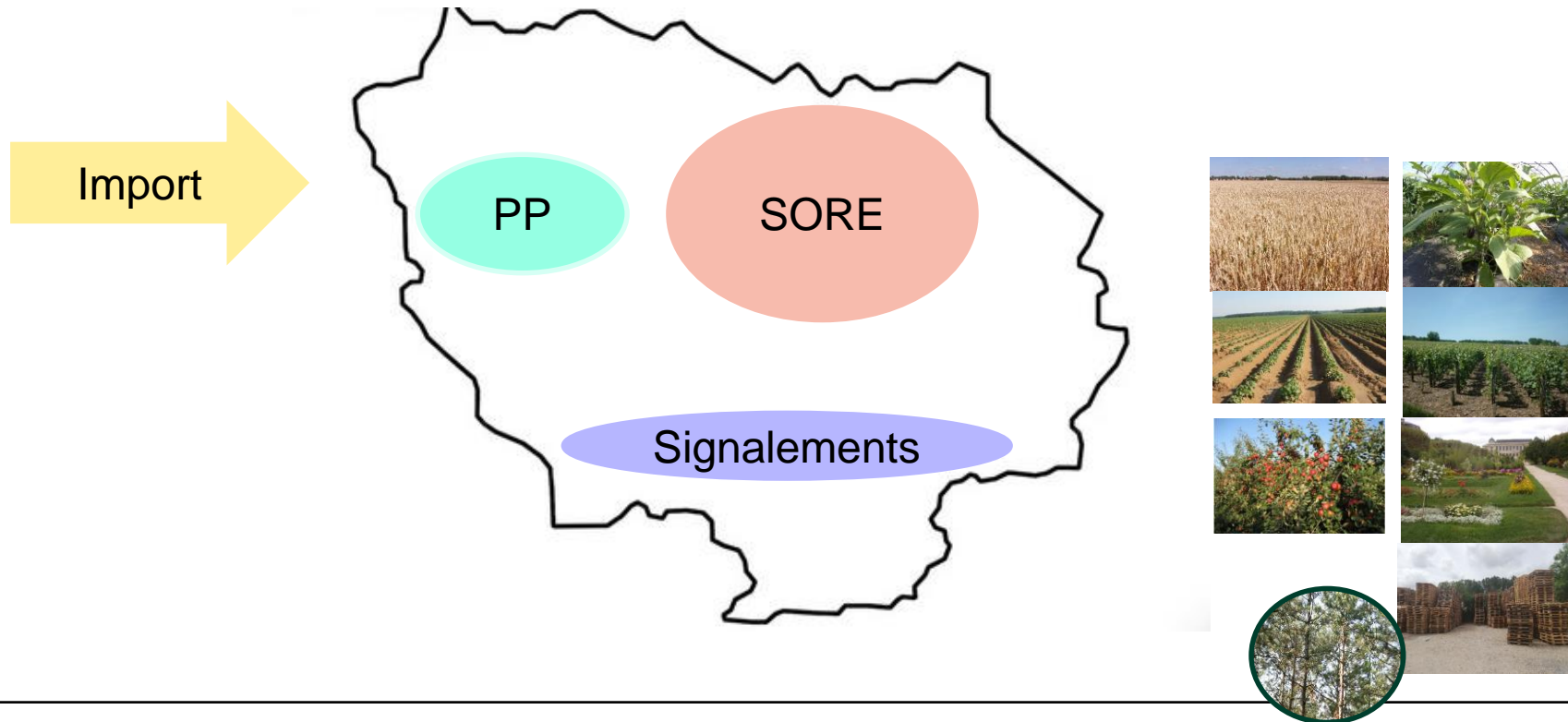
Enquête chêne – bilan des autres essences (*Juliette FATUS – DSF*)

Surveillance nématode du pin (*Bertrand HUGUET et Elodie VANEL – DRIAAF-SRAL*)

Surveillance PORTRAP multi-espèces (*Séverine DE ASENCAO – Fredon*)

Surveillance des organismes réglementés et émergents

Surveillance des organismes réglementés



Interceptions parasitaires Roissy - Orly

190 entre janvier et novembre 2025 dont :

18 % mouches *Bactrocera dorsalis*

12 % diverses mouches des fruits Tephritidés

10 % mouches des fruits *Bactrocera sp*

8 % mouches des fruits *Anastrepha sp*

18 % aleurodes *Bemisia tabaci* (non européens)

18% autres insectes (cochenilles, thrips, coléoptères, noctuelles...)



Programme SORE (SRAL + Fredon)

80 organismes nuisibles

46 insectes

7 bactéries

7 nématodes

6 champignons

3 virus

1 phytoplasme

280 prélèvements

132 végétal (plantes, arbres, grain, tubercules)

65 emballages en bois

58 terre

16 insectes

8 eau

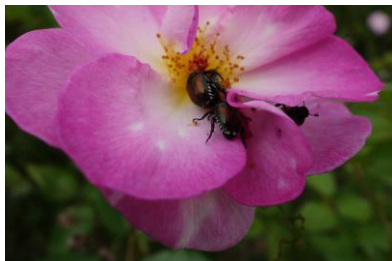
110 pièges

342
inspections

Les principaux organismes suivis



Xylella Fastidiosa



Scarabée japonais
Popillia japonica



Légionnaire d'automne
Spodoptera frugiperda



bactéries et nématodes
pomme de terre



Mouches des fruits



Chancre coloré du platane



Capricornes asiatiques

Signalements (professionnels ou particuliers)

21 signalements en 2025 pour suspicions d'organismes de quarantaine (27 en 2024) :

- 12 de chancre coloré du platane (1 dans une zone délimitée)
- 7 de *Popillia japonica*
- 1 de capricorne asiatique
- 1 d'*Aleurocanthus spiniferus*

- 
- 15 inspections sur site
 - 6 diagnostics sur photos

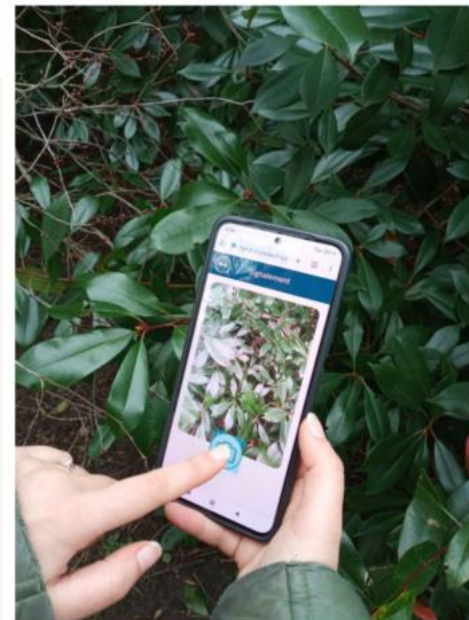


SIGNAL ESPÈCES

Projet Fredon avec le concours de la DRIAAP

Lancé en 2025

<https://www.signal-especes.fr/app/>



Bilan de la SORE en 2025

En Ile-de-France → Pas de détection d'organismes de quarantaine (OQ)

En France → nouvelles détections dans des régions déjà concernées :

- Aleurode épineux (Occitanie)
- Maladie des mille chancres du noyer (AURA)
- Cochenille tortue des pins (PACA)
- Flavescence dorée de la vigne (Champagne)
- *Ralstonia solanacearum* (plusieurs régions dont Centre et Pays de Lore avec le Loir contaminé)
- Chancre coloré du platane (Nantes)

En France → premières détections

- Nématode du pin (Landes)
- Scarabée japonais (Alsace)

Premières détections de *Popillia japonica* en France



Saint Hippolyte
02/07/25



Mulhouse
01/07/2025



**Passager
clandestin sur
une voiture**
30/08/25



Strasbourg
26/08/25




Saint Louis
16/07/25
(zone délimitée du
foyer de Bâle)



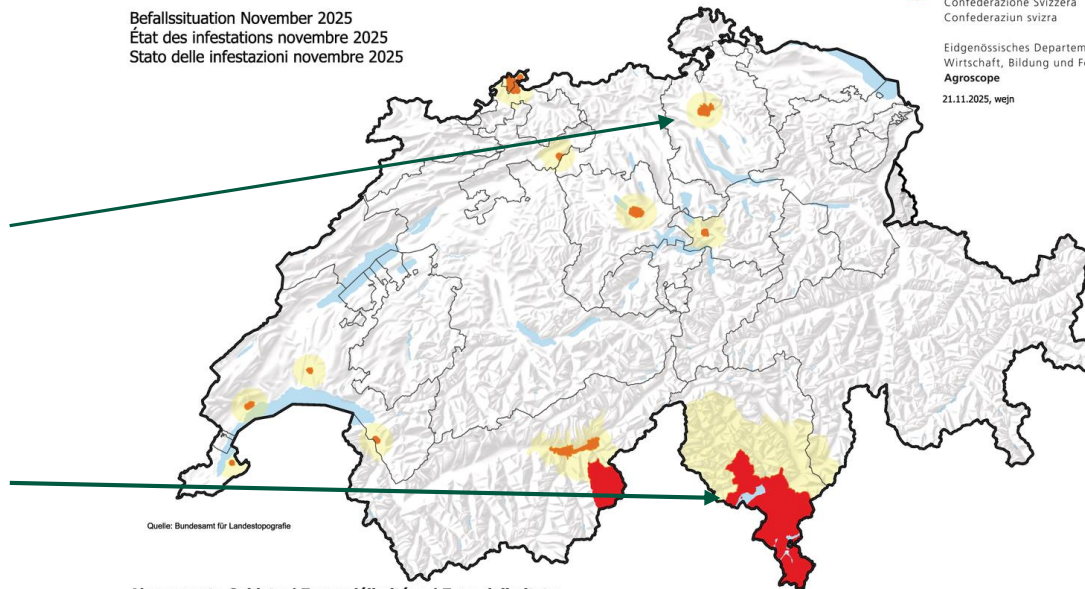
Popillia en Suisse

Popillia japonica

Befallsituation November 2025
État des infestations novembre 2025
Stato delle infestazioni novembre 2025

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Agroscope
21.11.2025, wejn



Quelle: Bundesamt für Landestopografie

Abgegrenzte Gebiete / Zones délimitées / Zone delimitate

-  Pufferzone / Zone tampon / Zona cuscinetto*
-  Befallsherd / Foyer d'infestation / Focolaio d'infestazione*
-  Befallszone / Zone infestée / Zona infestata*

*Die verbindlichen Gebietsabgrenzungen sind bei den jeweiligen Kantonen einzuholen.

*Les délimitations des zones officielles sont à obtenir auprès des cantons concernés.

*Le delimitazioni delle zone definite ufficialmente sono da ottenere presso i rispettivi Cantoni.

Zurich

Similaires génétiquement à des populations américaines

Tessin

Similaires génétiquement aux captures en Italie

Multiple sources d'introduction

Surveillance *Popillia* en Ile-de-France

88 examens visuels

37 env aéroport, zones industrielles, parcs de loisirs, campings

17 parcs, arboretums, roseraies

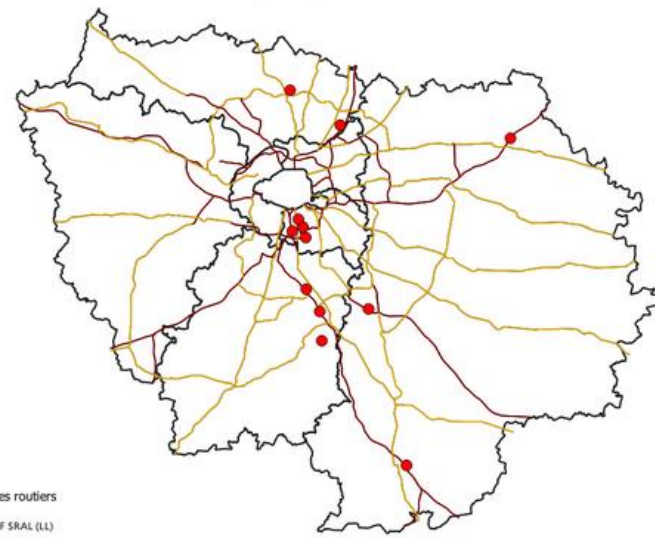
15 villes

10 maïs

7 gazons sportifs

2 vergers

14 pièges



Situation des ORE en Ile-de-France

Gestion de foyer (SRAL + Fredon)

122 pièges

224 prélèvements

224
inspections

Méloïdogyne chitwoodi et fallax

Nématodes à galles détectés entre 2012 et 2018 dans des exploitations maraichères (19)

Contaminations via des terreaux contaminés

2025 : 43 serres contaminées (10 exploitations) et 19 autres non indemnes

Gestion :

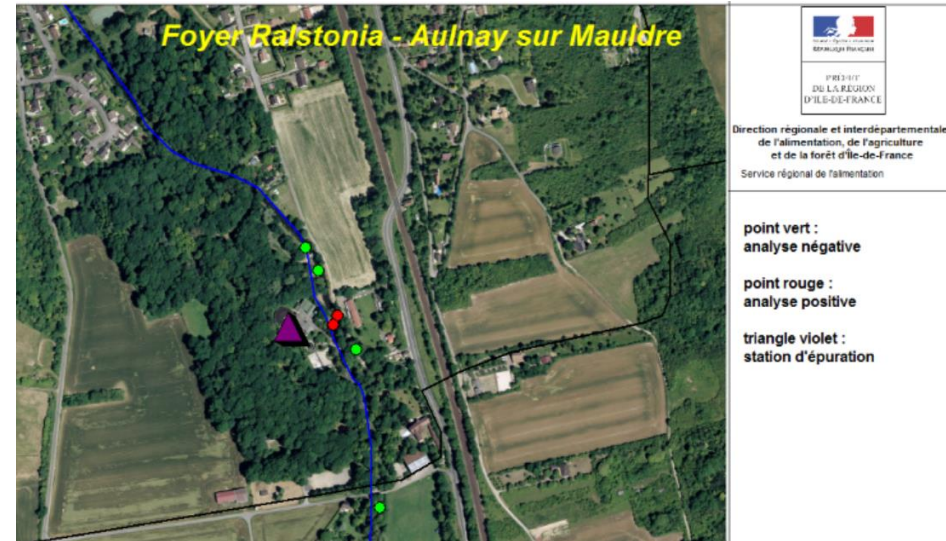
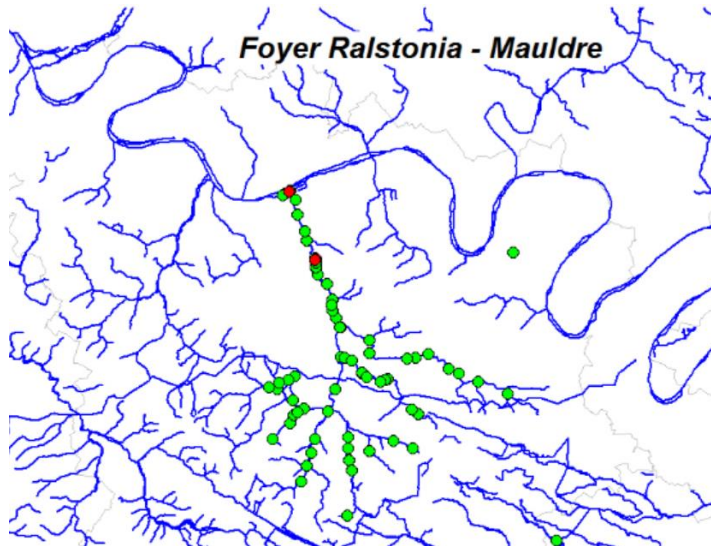
- Rotation
- Couverts nématicides



Ralstonia solanacearum

Bactérie responsable de la pourriture brune de la pomme de terre

Détection en 2014 et 2015 dans les eaux de la rivière La Mauldre (78)



Ralstonia solanacearum

Pas de nouvelles détections depuis 10 ans

19 analyses d'eau et 43 de plantes hôtes (morelle douce-amère, ortie)

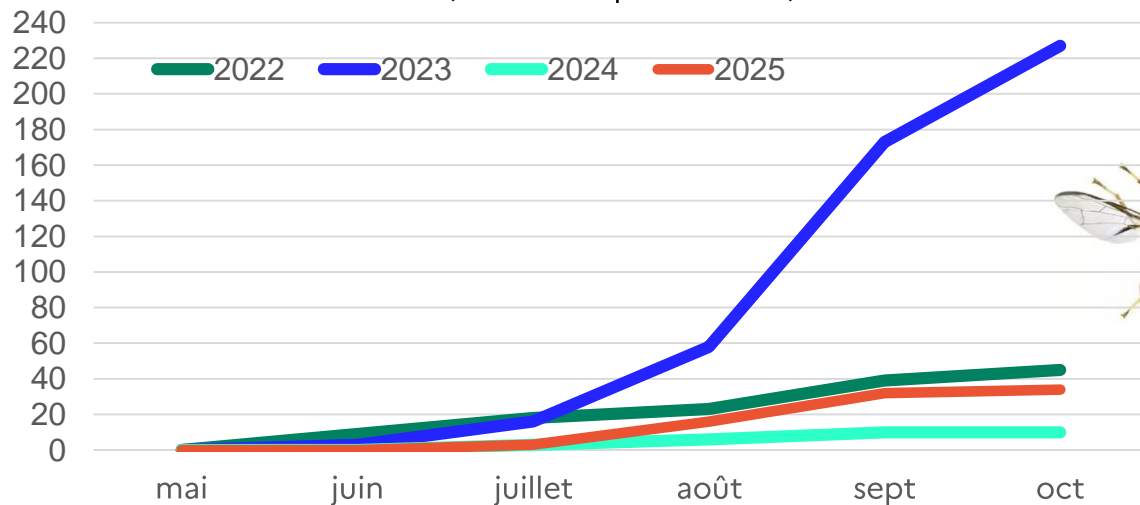
La rivière retrouve un statut indemne

Arrêté du 13 avril 2026 = abrogation de l'arrêté préfectoral du 9 juin 2015 interdisant l'utilisation de l'eau de la rivière pour l'irrigation des solanacées

Mouches des fruits *Bactrocera* sp.

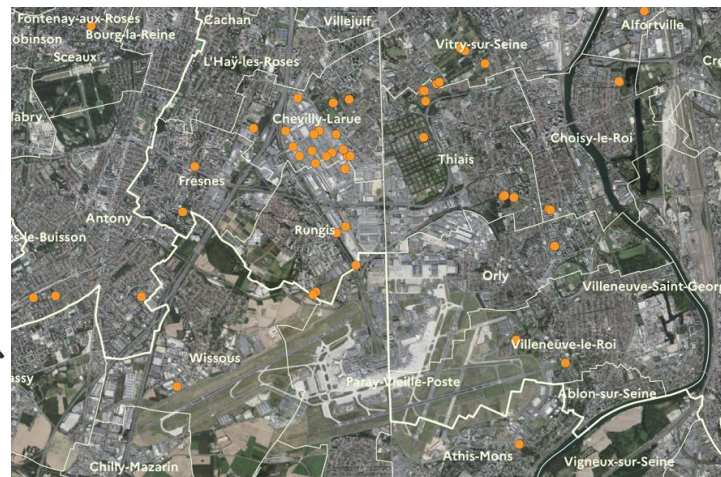
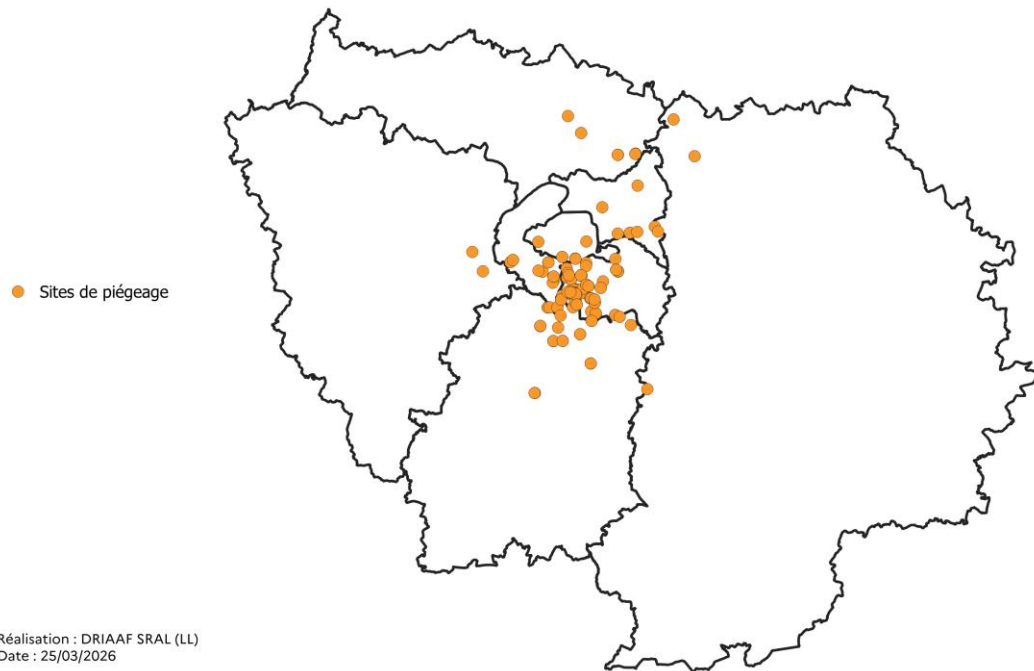
Captures depuis 2019 et le début surveillance environnement des points d'entrée

Captures annuelles de Bactrocera dorsalis
(54 sites en pluriannuels)



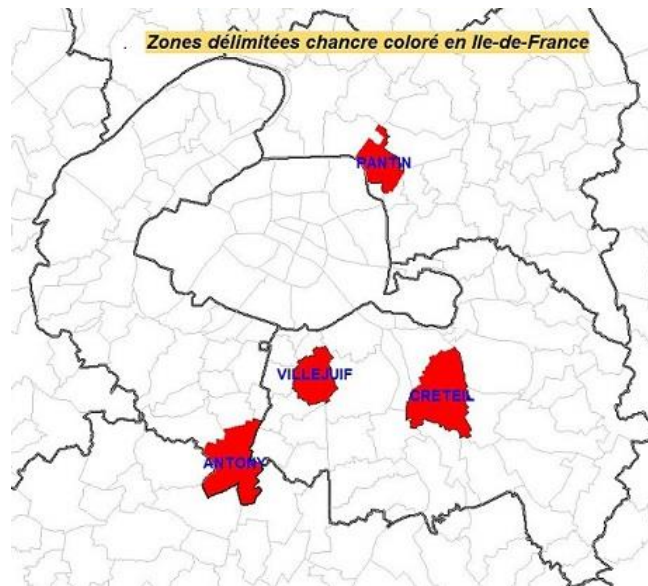
Mouches des fruits *Bactrocera* sp.

Piégeage de *Bactrocera* de 2019 à 2025 en IDF



Chancre coloré du platane

Année	Nbre platanes notifiés
2019	102
2020	13
2021	15
2022	40
2023	0
2024	19
2025	0



Chancre coloré du platane

Plus de 14 000 platanes inspectés

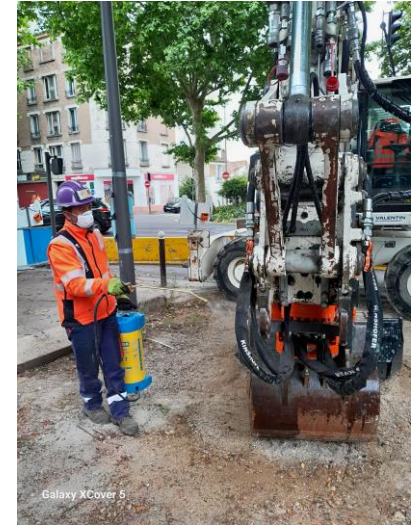
- Zones délimitées (Antony – Créteil – Villejuif – Pantin) 8 700 platanes
- SORE JEVI (36 communes) 5 800 platanes
- 12 signalements (12 communes) 8 analyses toutes négatives



Chancre coloré du platane

38 Contrôles de chantiers en 2025 (25 en 2024)

- 6 chantiers d'élagage en zone délimitée – 1 non conforme (PP)
- 24 chantiers de voirie en zone délimitée – 10 non conformes
- 8 chantiers de voirie en zone indemne – 5 non conformes



Chancre coloré du platane

Passeport phytosanitaire

- ✓ 18 agences du paysage

Passeport Phytosanitaire / Plant Passport
B FR-0940075V

A	C	D
Platanus sp	GS Savignat, Créteil, 08-2023	FR
Platanus sp	GS Gerbault, Créteil, 08-2023	FR
Platanus sp	Ecole Beuvin, Créteil, 08-2023	FR

Parcours Protect Platane

- ✓ 9 agences du paysage reconnues
- ✓ 4 agences de de travaux publics



https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/liste_entreprises_avec_adpp_platanes.pdf

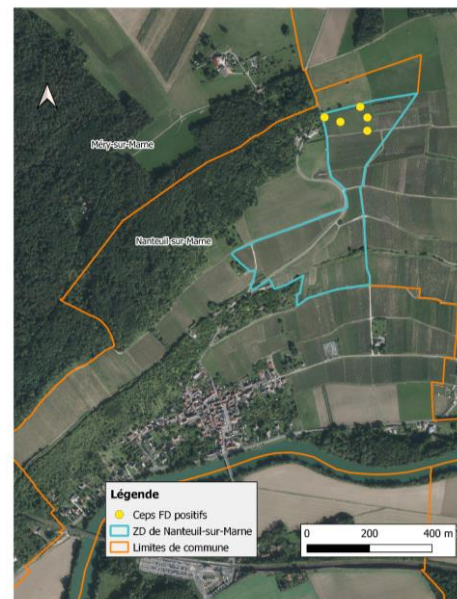
<https://www.fredonidf.fr/parteneriat/prevention-chancre-coloire/annuaire-des-agences-engagees-protectplatanec>

Flavescence dorée de la vigne

Foyer détecté en 2022 à Nanteuil-sur-Marne (77)



Zone délimitée (ZD) de Nanteuil-sur-Marne



Sources : DRIAAF/SRAL-SRISE, IGN Ortho, IGN BDC

Flavescence dorée de la vigne

Prospections collectives annuelles en zone délimitée par comité Champagne

Aucune détection de flavescence depuis 3 ans

La zone retrouve un statut indemne

Détection de pieds avec bois noir :

2023 : 44 2024 : 4 2025 : 32 avec arrachage obligatoire



Maintien d'une surveillance obligatoire (prospection collective) sur les 3 communes de l'appellation Champagne en vertu de l'arrêté préfectoral du 24 juin 2025

Passeport Phytosanitaire

ORGANISMES DE QUARANTAINE

ORGANISMES RÉGLEMENTÉS NON DE
QUARANTAINE

présent sur le territoire, et dont la
présence dans les végétaux
destinés à la plantation affecte l'usage
prévu de ces végétaux,
avec une incidence économique

Détectations 2025

Cigale à ailes brunes (*Pochazia shantungensis*)

Interception chez un pépiniériste

Déréglementation par arrêté du 01/04/2026



Acarien des galles du fuchsia (*Aculops fuchsiae*)

Revendeur de végétaux



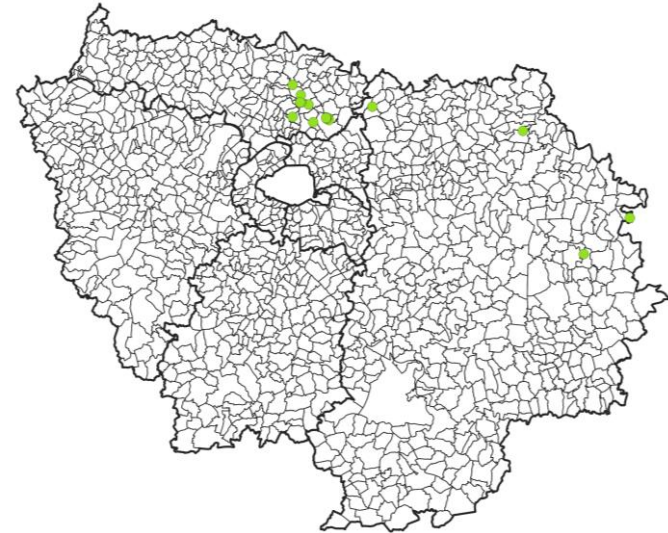
Dépérissement du poirier (Pear decline)

(Candidatus phytoplasma pyri)

Détections en 2025 dans 2 pépinières



Pear decline en Ile-de-France





UN FONDS POUR INDEMNISER LES
PERTES SUBIES LORS D'INCIDENTS
SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX

FONDS NATIONAL AGRICOLE DE MUTUALISATION DU RISQUE SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL

CROPSAV ILE DE FRANCE DU 14 AVRIL 2026





Déroulé de la présentation

- **Quelques mots d'introduction**
- **La gouvernance et l'organisation du fonds**
- **Les ressources du fonds et le financement des programmes d'indemnisation**
- **Les programmes d'indemnisation**
- **Point sur le programme Méloïdogyne chitwoodi et fallax**



QUELQUES MOTS D'INTRODUCTION



Introduction

FMSE est une organisation professionnelle

- Statut juridique : association loi 1901, créée en 2012
- Gouvernance professionnelle, créé à l'initiative FNSEA-JA

FMSE est agréé en tant que fonds de mutualisation sanitaire et environnemental par le ministre en charge de l'agriculture

- Agréé depuis 2013
- Seul fonds agréé en France

- Aide d'État notifiée [SA.107590 \(2023/N\)](#) modifiée par la décision [SA.118416 \(2025/N\)](#) et SA.120939 (2025/N)
- Code rural et pêche maritime :
 - Articles [R.361-50 à R.361-64](#) : organisation et fonctionnement des fonds de mutualisation
 - Articles [D.361-65 à D.361-80](#) : conditions de l'intervention publique en faveur des fonds de mutualisation
- Arrêtés ministériels statuant sur l'éligibilité des programmes d'indemnisation
 - Pertes éligibles : [arrêté du 12 avril 2012](#) modifié
 - Incidents environnementaux : [arrêté du 8 août 2012](#)
 - Conditions d'agrément : [arrêté du 12 avril 2012](#)
 - Audit de conformité : [arrêté du 14 janvier 2019](#)



LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION DU FONDS



L'objet du FMSE

L'objet du FMSE est de contribuer à l'indemnisation de tout producteur agricole affilié qui a subi des pertes économiques en raison de l'apparition d'un événement sanitaire ou d'un incident environnemental.

Il a compétence, d'une part sur l'ensemble du territoire métropolitain, et d'autre part, conformément à l'[article R.361-50 du code rural et de la pêche maritime](#), et si le conseil d'administration en prend la décision, sur l'ensemble formé par la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Réunion Mayotte et Saint-Martin.



Le Conseil d'administration et les sections

L'ensemble des décisions sont prises par **le conseil d'administration** du fonds. La gouvernance du FMSE est exclusivement professionnelle.

Le conseil d'administration est composé de :

- **18 représentants** des organisations syndicales (FNSEA, JA, Confédération paysanne, Coordination rurale),
- **4 représentants** pour les organisations sanitaires (GDS France, Fredon France), Chambres d'agriculture France et la Coopération Agricole,
- **1 représentant** pour chaque section spécialisée du FMSE reconnue.

Le FMSE dispose d'une section commune et de sections spécialisées, par filière de production.

Les sections spécialisées n'ont pas de personnalité morale. Chaque section a sa propre gouvernance selon l'organisation de la filière. Certaines sections sont déléguées à des organisations professionnelles par convention. Elles élaborent les programmes d'indemnisation qui seront ensuite présentés au conseil d'administration pour validation.

Chaque section a son propre budget et lève ses propres cotisations. **Les ressources d'une section ne peuvent servir qu'à l'indemnisation de ses affiliés.**



L'organisation des sections

Section Commune

Abonde les programmes des sections spécialisées + accidents environnementaux + programmes propres

Sections Spécialisées



- Section fruits
- Section légumes
- Section porcs
- Section ruminants
- Section plants de PDT
- Section PDT
- Section vigne
- Section aviculture
- Section pépinières
- Section olives
- Section légumes industrie
- Section betteraves

Cotisations

Indemnisations

Agriculteurs



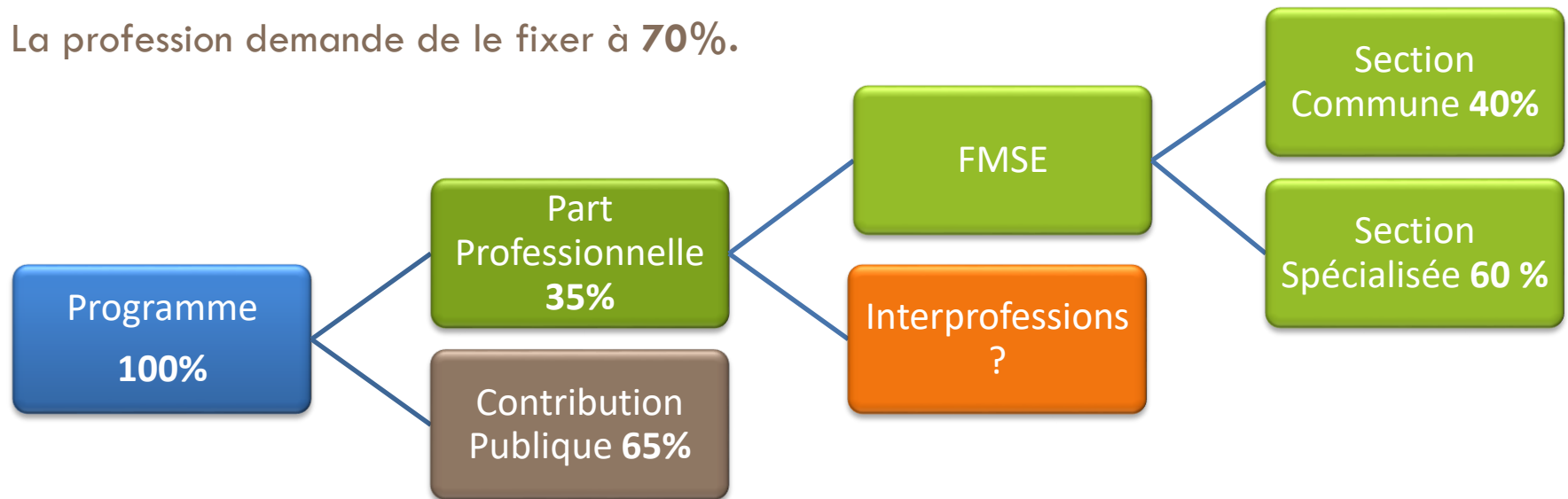
LES RESSOURCES DU FONDS ET LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'INDEMNISATION

La **section Commune** lève une cotisation obligatoire via les caisses MSA auprès de chaque exploitant agricole (**20€ par an**) => environ 10M €/an sur la section Commune

Les **sections spécialisées** lèvent des cotisations auprès de leurs affiliés. Ressources **non fongibles**: leurs cotisations servent à l'indemnisation de leurs seuls affiliés. Les interprofessions et d'autres opérateurs d'une filière peuvent contribuer au financement d'une section spécialisée.

La participation publique (FNGRA ou Feader) représente actuellement au maximum 65% des dépenses d'indemnisation.

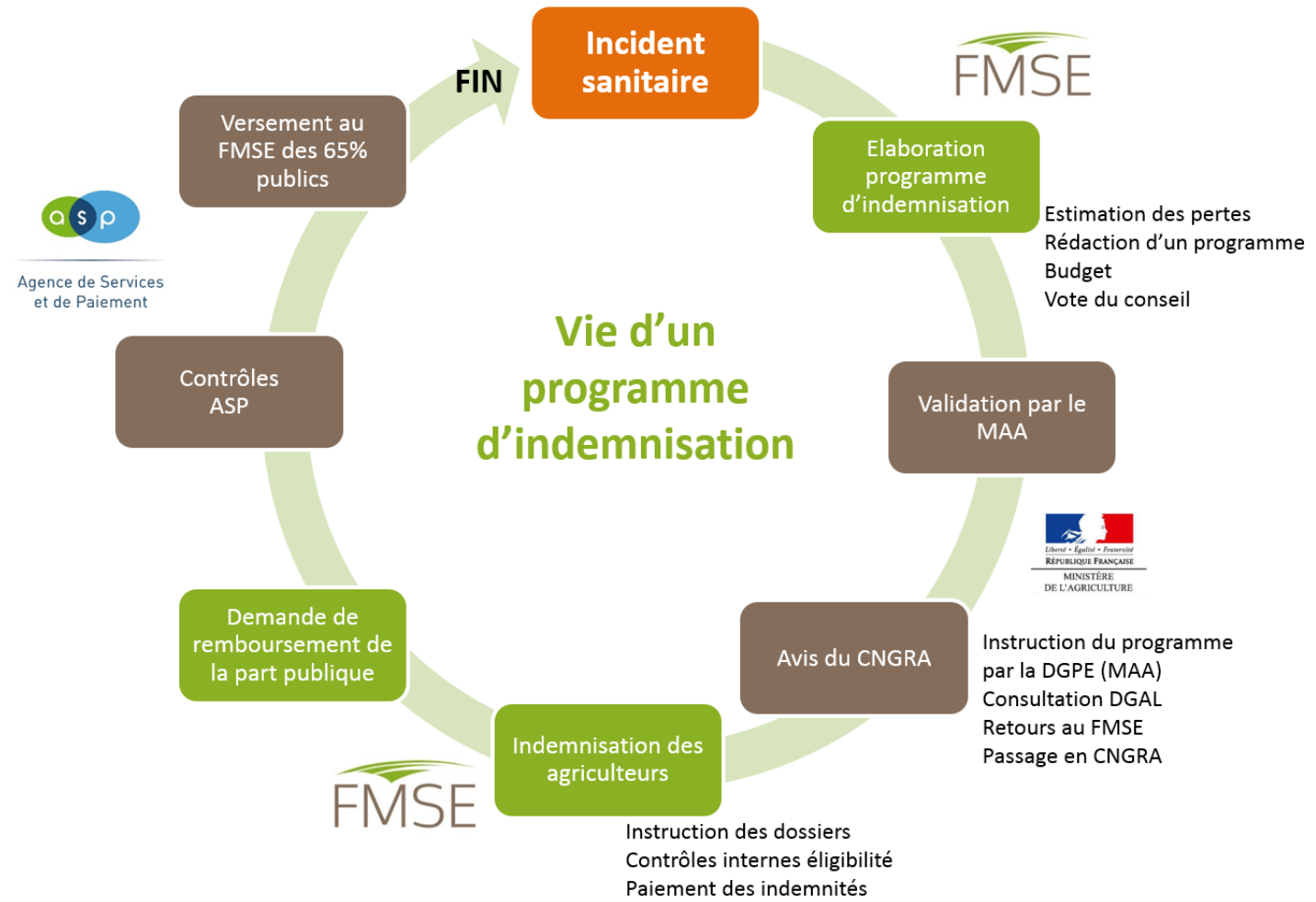
La profession demande de le fixer à **70%**.





LES PROGRAMMES D'INDEMNISATION

Le déroulement d'un programme



1 programme = 1 danger zosanitaire ou phytosanitaire & 12 mois maximum de pertes économiques (délai maximum de 3 mois pour déposer un programme à compter de la fin de la période des pertes)



Exemples de programmes liés aux organismes nuisibles aux végétaux

- Coûts liés à la lutte contre les campagnols

- Coûts et pertes liés à la taille ou l'arrachage de végétaux

Flavescence dorée de la vigne, Sharka (vergers et pépinières)

- Coûts et pertes liés aux restrictions ou interdictions de cultiver

Méloidogynes, Heterodera carotae

- Coûts et pertes liés à la destruction des végétaux

Mosaïque du figuier, Tobamovirus, Ralstonia, Charançon rouge



Programme d'indemnisation Méloïdogyne

Conditions d'éligibilité :

- Être entreprise opérant dans le secteur de la production agricole primaire ;
- Être affilié à la section Commune et section Légumes Frais (si culture sous abris) ;
- Avoir respecté la réglementation sanitaire en vigueur prévue par le cahier des charges techniques cité ci-après ;
- Justifier de coûts et pertes qui totalisent un niveau minimum d'indemnisation de 200 euros sur la base des calculs du FMSE ;

Coûts et pertes pris en charge

- Coût n°1 : Coûts d'entretien des jachères noires et le lavage du matériel agricole
- Coût n°2 : Coûts d'entretien des jachères vertes
- Perte n°3 : Pertes liées à l'interdiction de cultiver
- Perte n°4 : Pertes liées à la restriction de cultiver



Programme d'indemnisation Méloïdogyne

Coûts d'entretien des surfaces en jachères noires et le lavage du matériel agricole

Les coûts d'entretien sont calculés avec cette formule :

$$\text{Coûts (€)} = [\text{Barème coût d'entretien (€/ha)} \times \text{Surface (ha)}] + \text{Forfait lavage (€)}$$

$$\text{Barème coûts entretien} = 188,89 \text{ €/ha}$$

$$\text{Forfait lavage} = 158,82\text{€}$$

Coûts d'entretien des surfaces en jachère verte

- Coûts des travaux cultures nématicides

Les coûts sont évalués selon la formule suivante :

$$\text{Coûts (€)} = \text{Barème (€/ha)} \times \text{Surface (ha)}$$

$$\text{Barème} = 362,26\text{€/ha}$$

- Coût des semences nématicides

Le coût des semences nématicides est indemnisé sur facture acquittée HT. La dose de semence est plafonnée à la dose préconisée par la Direction Générale de l'Alimentation.



Programme d'indemnisation Méloïdogyne

Calcul des pertes annuelles à partir de l'historique des cultures

La perte est calculée par la formule :

$Perte = Surface\ contaminée \times Moyenne\ [(moyenne\ olympique\ des\ valeurs\ des\ cultures\ sur\ 5\ ans\ de\ PB) - FR - CP] - 0 *$

0* pour une jachère noire

Ou Valeur culture 2025 (PB-FR-CP)] pour une jachère verte

Calcul des pertes annuelles à partir d'un forfait

Les pertes sont calculées à partir d'un forfait (à créer par région/département)

Dans ce cas, la formule utilisée est la suivante :

$Perte\ (€) = [Surface\ contaminée \times Forfait\ par\ département] - 0 *$

0* pour une jachère noire

Ou Valeur culture 2025 (PB-FR-CP)] pour une jachère verte



Contacts

FMSE

6 rue de la Rochefoucauld

75009 PARIS

www.fmse.fr

01 82 73 11 33



Réseau d'épidémiosurveillance

BILAN FONCTIONNEL EPIDEMIOSURVEILLANCE ILE DE FRANCE

CROPSAV 14 avril 2026

Anne PAPIN, animatrice ECOPHYTO et inter-filières
Chambre d'Agriculture de Région IDF

idf.chambres-agriculture.fr



Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE



SOMMAIRE

BILAN GRANDES CULTURES

BILAN MARAICHAGE

BILAN ARBORICULTURE

BILAN HORTICULTURE PEPINIERES

COMMUNICATION ET ANIMATION RESEAU

RESISTANCES AUX PHYTOSANITAIRES

Bulletin de

Santé



du végétal

Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**





BILAN GRANDES CULTURES

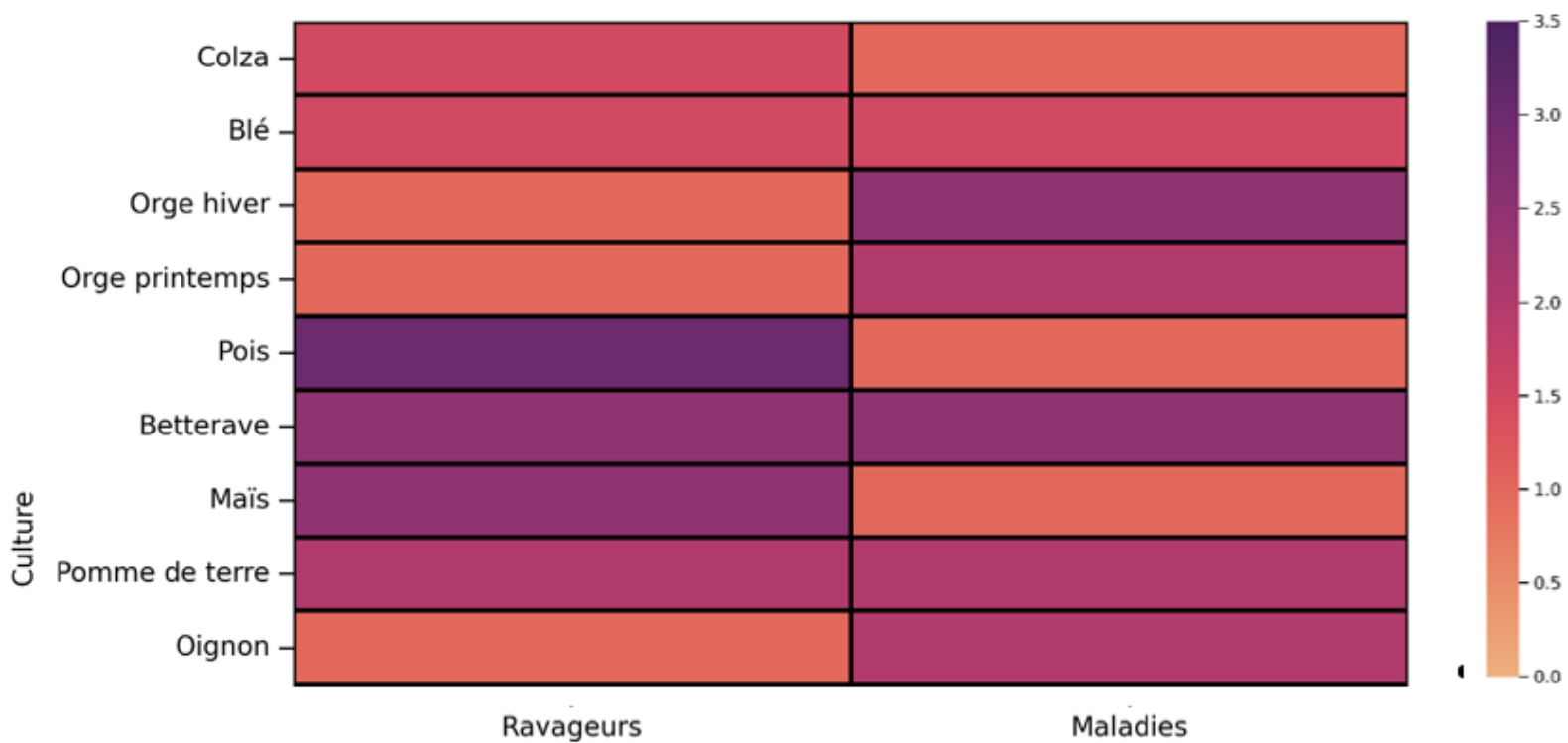
idf.chambres-agriculture.fr



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE

Les **PRESSIONS SANITAIRES** en grandes cultures

Pressions par culture - Ravageurs & Maladies

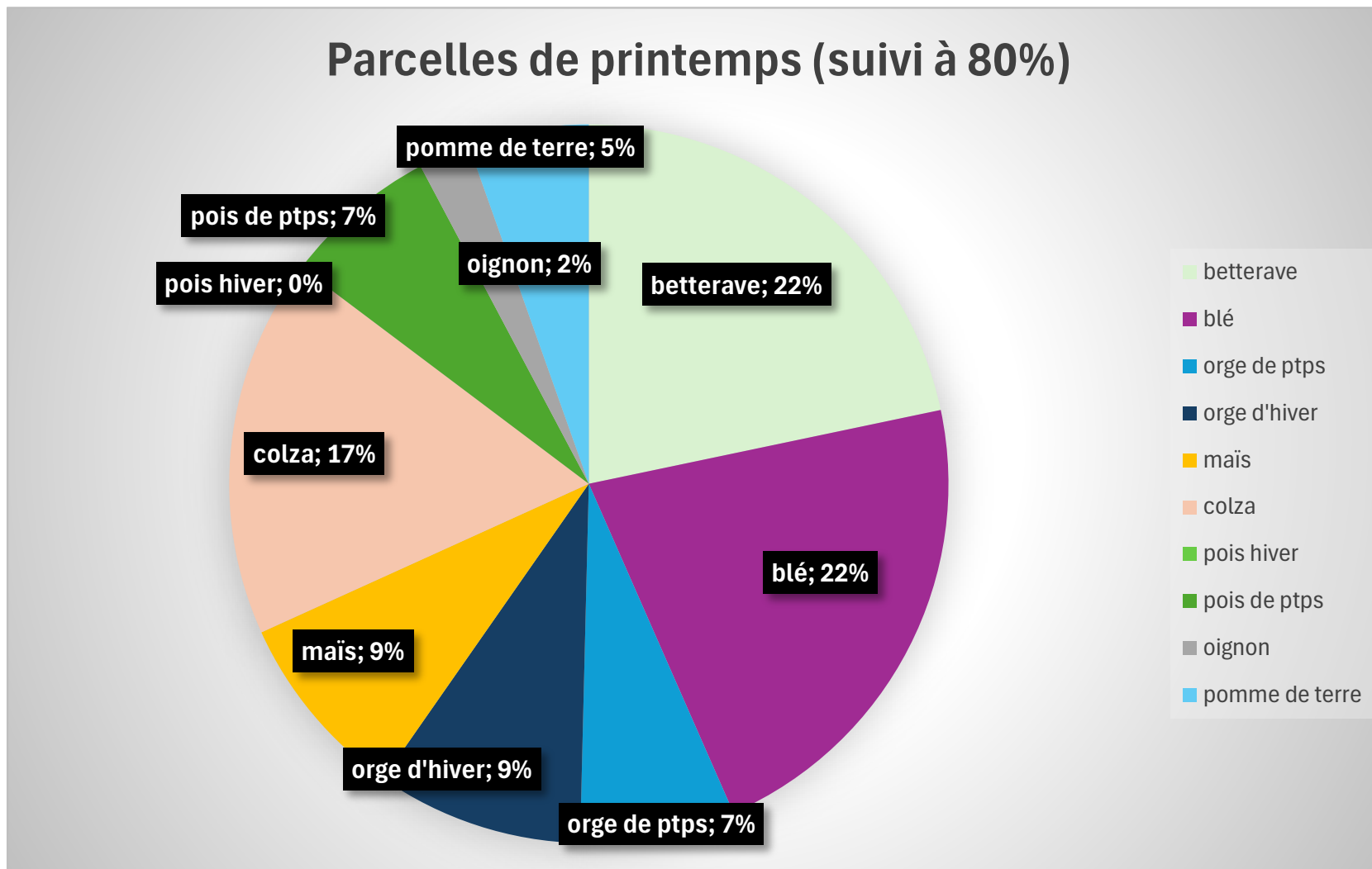


BILAN DES PARCELLES grandes cultures OBSERVEES AU PRINTEMPS 2025

ANNEE	Parcelles suivies	à plus 80%	suivies / Réalisées
2025	173	129	75%
2024	123	97	79%
2023	115	96	83%
2022	135	112	83%

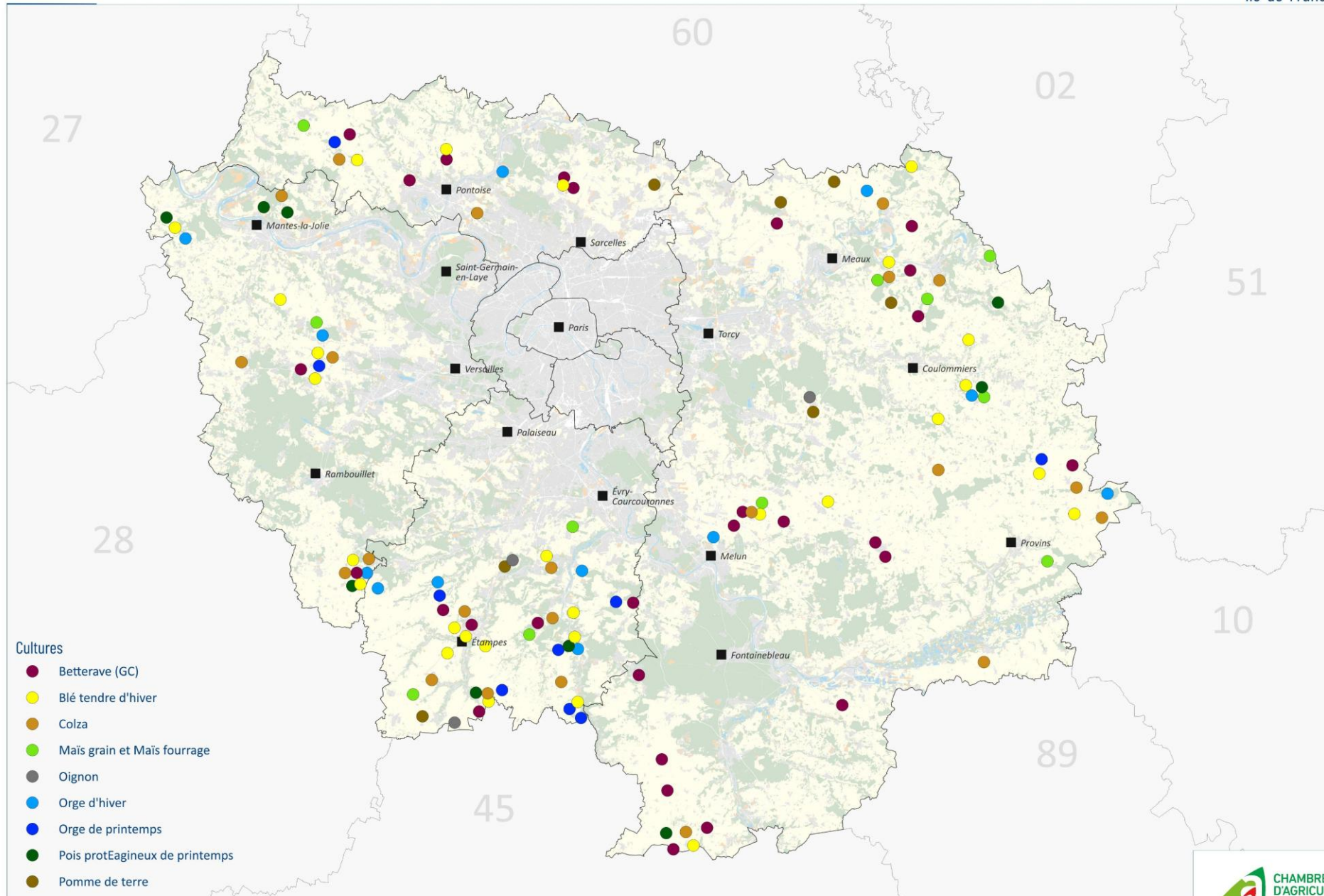


➤ BILAN RESEAU PRINTEMPS 2025



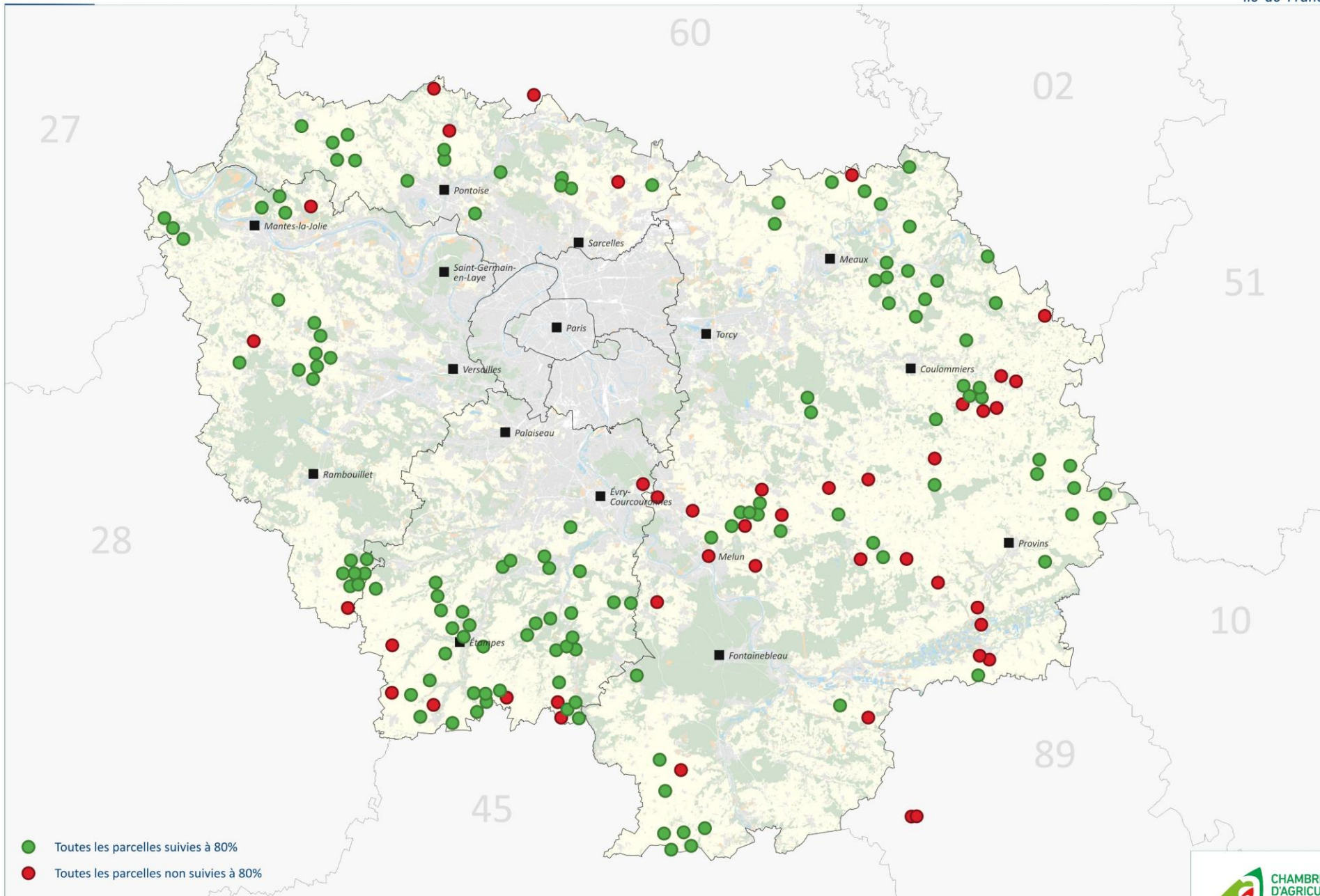
Parcelles suivies à 80% au printemps 2025

Ile-de-France

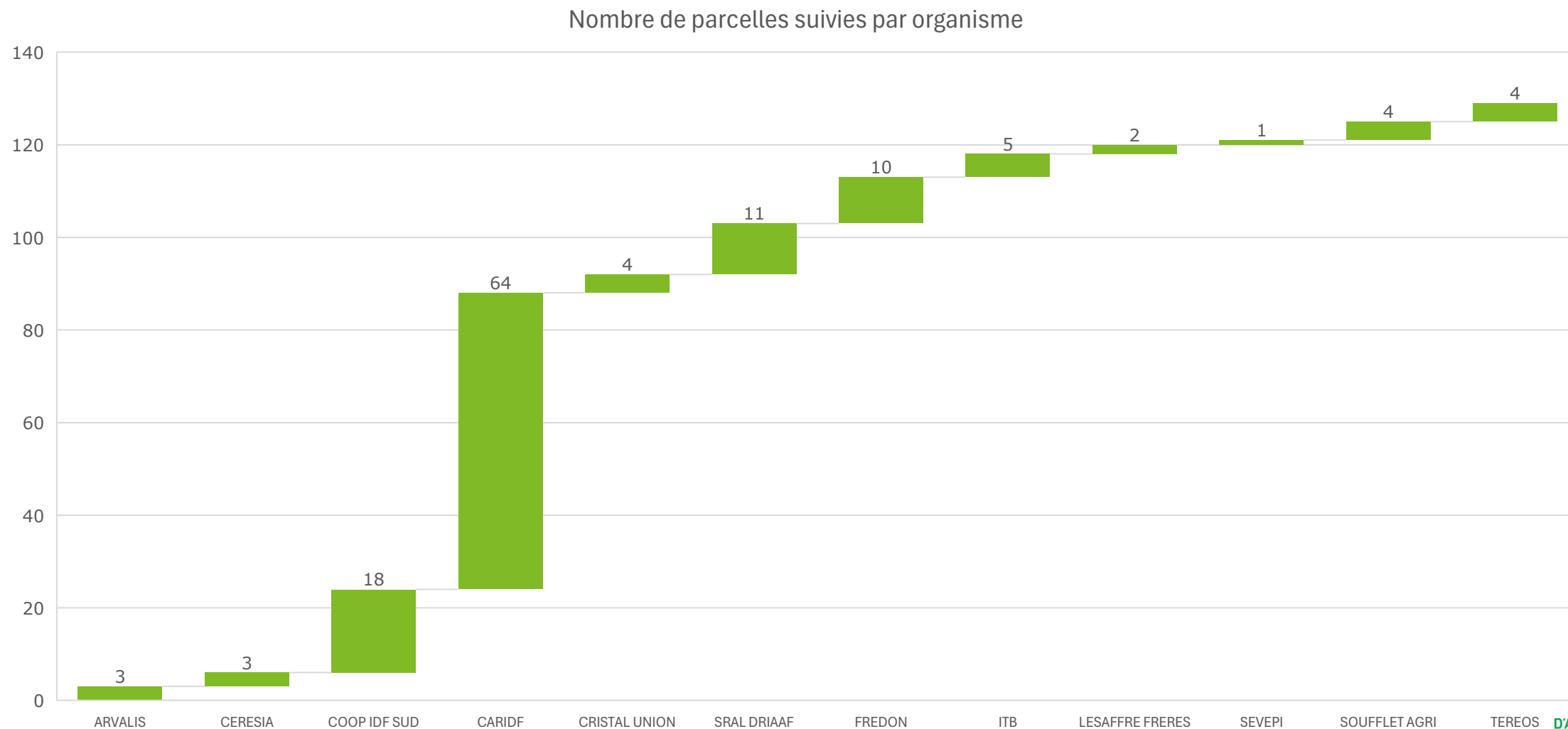


Superposition des parcelles suivies grandes cultures au printemps 2025

Ile-de-France



Organismes participants au dispositif





BILAN MARAICHAGE

idf.chambres-agriculture.fr



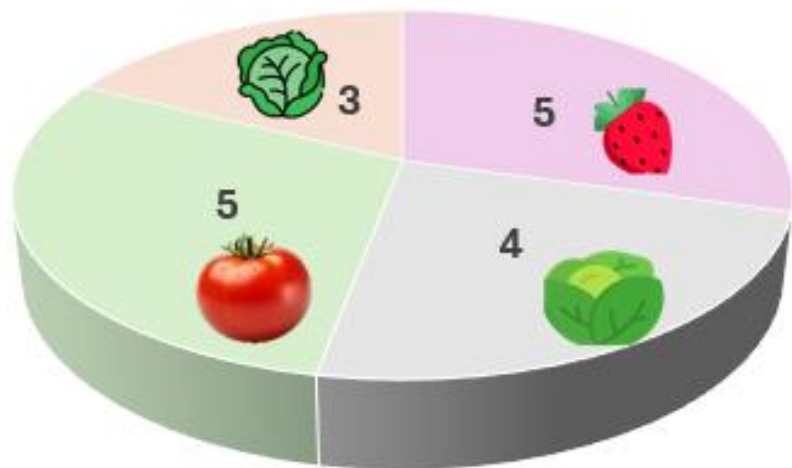
**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE

MARAICHAGE

- 5 parcelles de cresson, traditionnellement en Essonne (sud-ouest)
- Auquel s'ajoute :

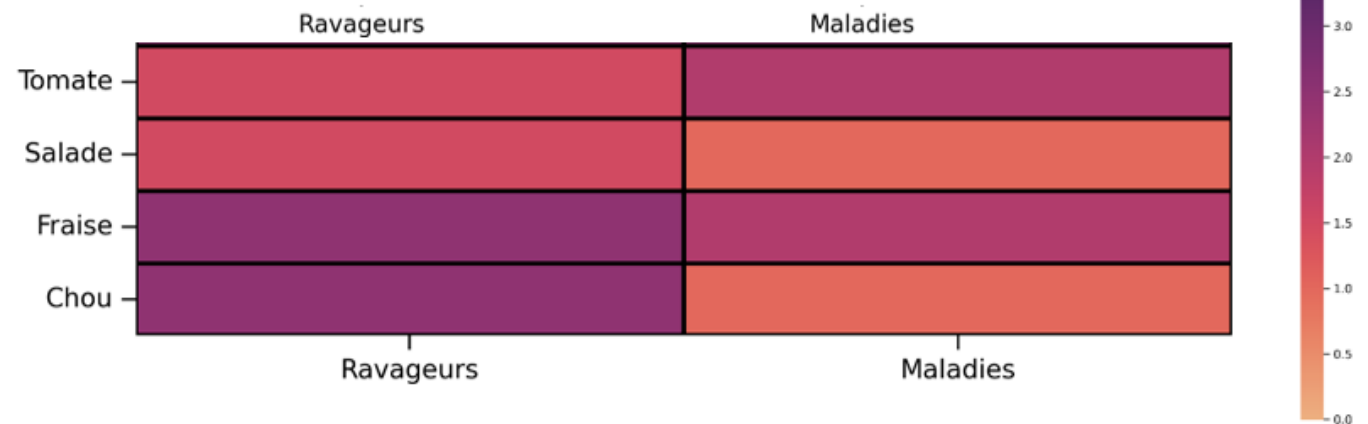


Parcelles maraichage 2025



■ tomate ■ laitue ■ fraise ■ chou

Pressions par culture - Ravageurs & Maladies

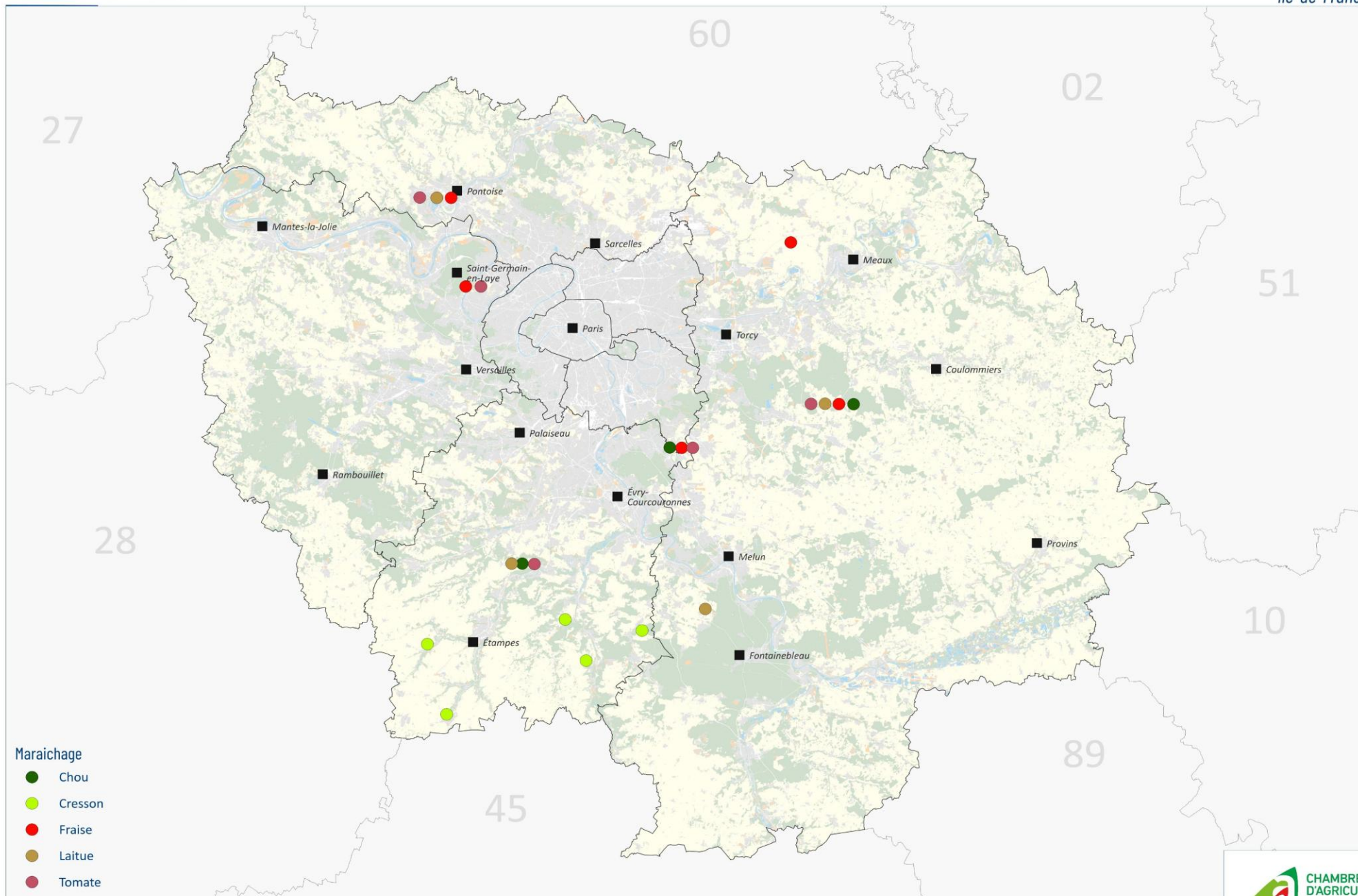


Soit 17 situations suivies sur toute la région, **arrêt poireau et carotte depuis 2024**

Culture	Nombre bio-agresseurs suivis a minima
Chou	8
Fraise	8
Laitue	5
Tomate	12

Parcelles suivies Maraichage 2025

Ile-de-France



- Maraichage
- Chou
 - Cresson
 - Fraise
 - Laitue
 - Tomate





BILAN ARBORICULTURE

idf.chambres-agriculture.fr



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



ARBORICULTURE



✓ 8 pommiers

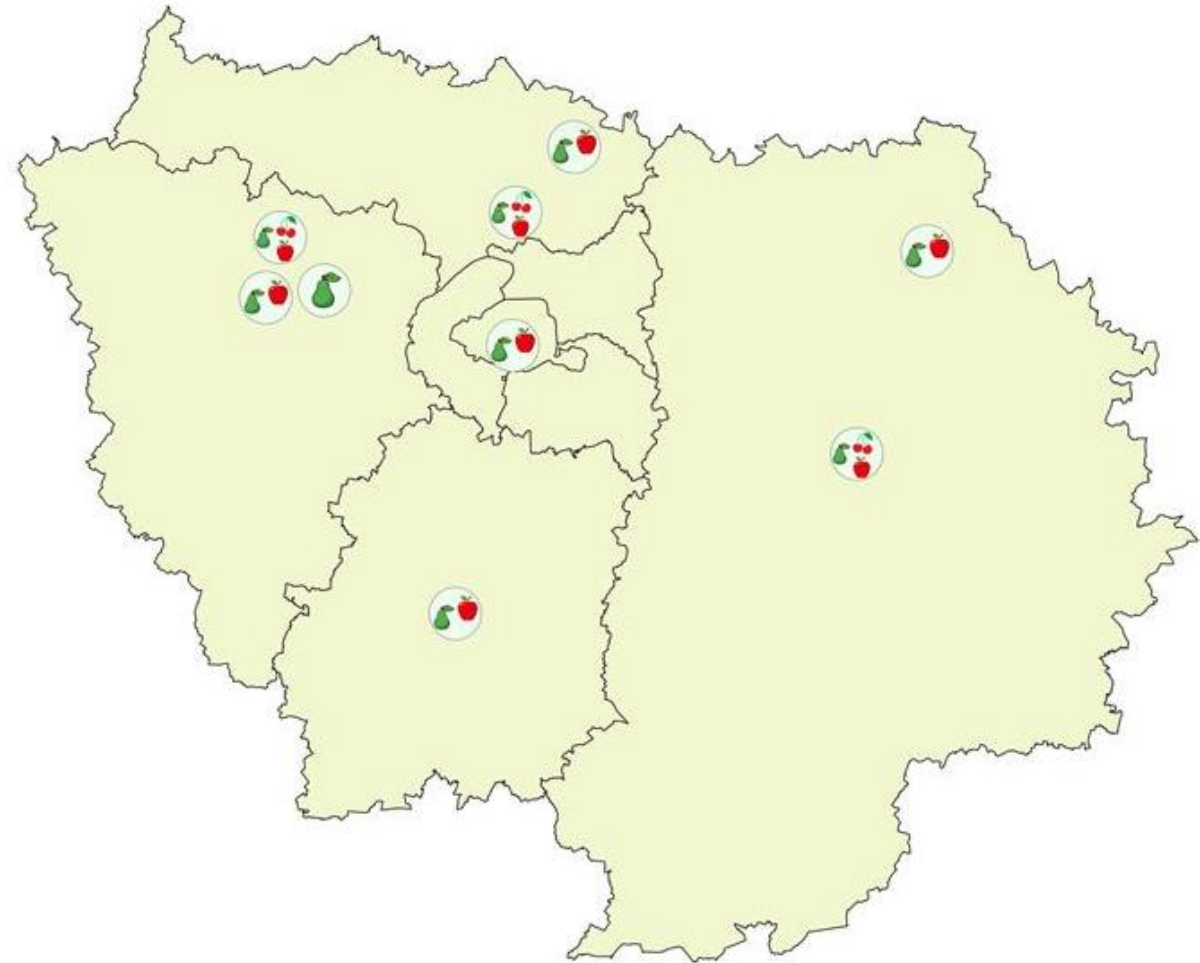
9 bio-agresseurs suivis

✓ 9 poiriers

8 bio-agresseurs suivis

✓ 3 cerisiers

1 suivi : *drosophila suzukii*





PRESSION SANITAIRE Pommier et Poirier

Menaces parasitaires majeures

La tavelure et le carpocapse représentent des risques importants pour les vergers de pommiers et poiriers en 2025.

Surveillance et lutte contre l'oïdium

L'oïdium est apparu précocement et intensément, nécessitant une surveillance rigoureuse et des actions de protection anticipées.

Ravageurs spécifiques du poirier

Le psylle du poirier a atteint des niveaux élevés, posant un défi majeur pour la production fruitière.

Stratégies de lutte intégrée

Les arboriculteurs doivent utiliser piégeage, suivi phénologique et choix variétaux pour gérer ces bioagresseurs efficacement.



BILAN HORTICULTURE PEPINIERES

idf.chambres-agriculture.fr



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE

HORTICULTURE PEPINIERES

16 pépinières ont suivi leurs cultures dans le cadre du réseau d'observateurs du BSV

- dont 4 de façon régulière en pleine terre,
- 9 en cultures hors sol en conteneurs en extérieur
- 9 en cultures hors-sol sous abris

11 horticulteurs ont suivi leurs cultures dans le cadre du réseau d'observateurs du BSV

- dont 8 de façon régulière en pleine terre,
- 7 en tunnels Double Paroi Gonflable
- 6 en cultures hors-sol sous abris



PRESSION SANITAIRE

Pépinières et horticulture

Principaux ravageurs

Cochenilles, thrips et pucerons causent des dégâts majeurs sur les plantes ornementales et jeunes plants.

Domages des otiorhynques

Les otiorhynques endommagent les racines et le collet, posant un problème structurel important.

Maladies racinaires

Les maladies causées par *Phytophthora* provoquent des pertes importantes liées aux stress hydriques et pathogènes du sol.

Rôle des auxiliaires

Les coccinelles et syrphes offrent un soutien biologique naturel efficace pour réguler les populations de ravageurs. Auxiliaires très présents cette année.



COMMUNICATION ET ANIMATION RESEAU

idf.chambres-agriculture.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

COMMUNICATION VIDEO BSV Ile de France ACTA



La vidéo sera diffusée le **20/04/2026**, ce sera le 7ème épisode d'une websérie "Tour de France des innovations" avec l'Acta - le réseau des instituts techniques agricoles.

ANIMATION DU RESEAU 2025

- Réunion des observateurs grandes cultures avec interventions des animateurs, d'ARVALIS et de TERRES INOVIA,
- Visio TERRES INOVIA animée par Jean LIEVEN pour la reconnaissance et la connaissance des pressions sur colza,
- Réunion des observateurs en présentiel pour les horticulteurs et pépiniéristes.
- Réunion des observateurs maraichage en visioconférence.

LES RESISTANCES AUX PHYTOSANITAIRES

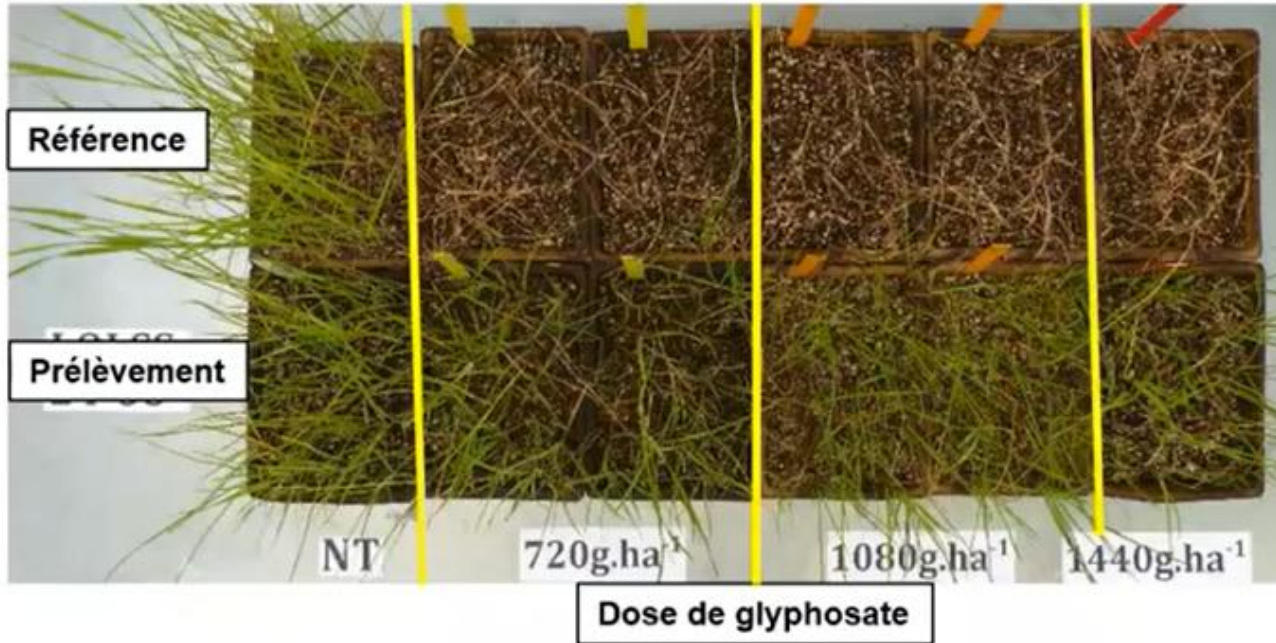
idf.chambres-agriculture.fr



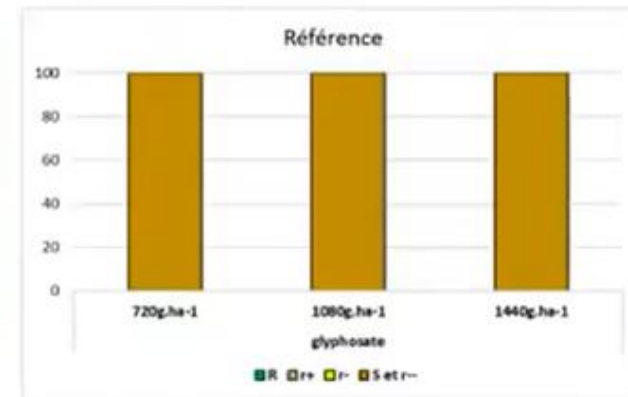
**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

RESISTANCES EN ILE DE FRANCE 2025

Exemple: test de sensibilité au glyphosate sur Ivraie

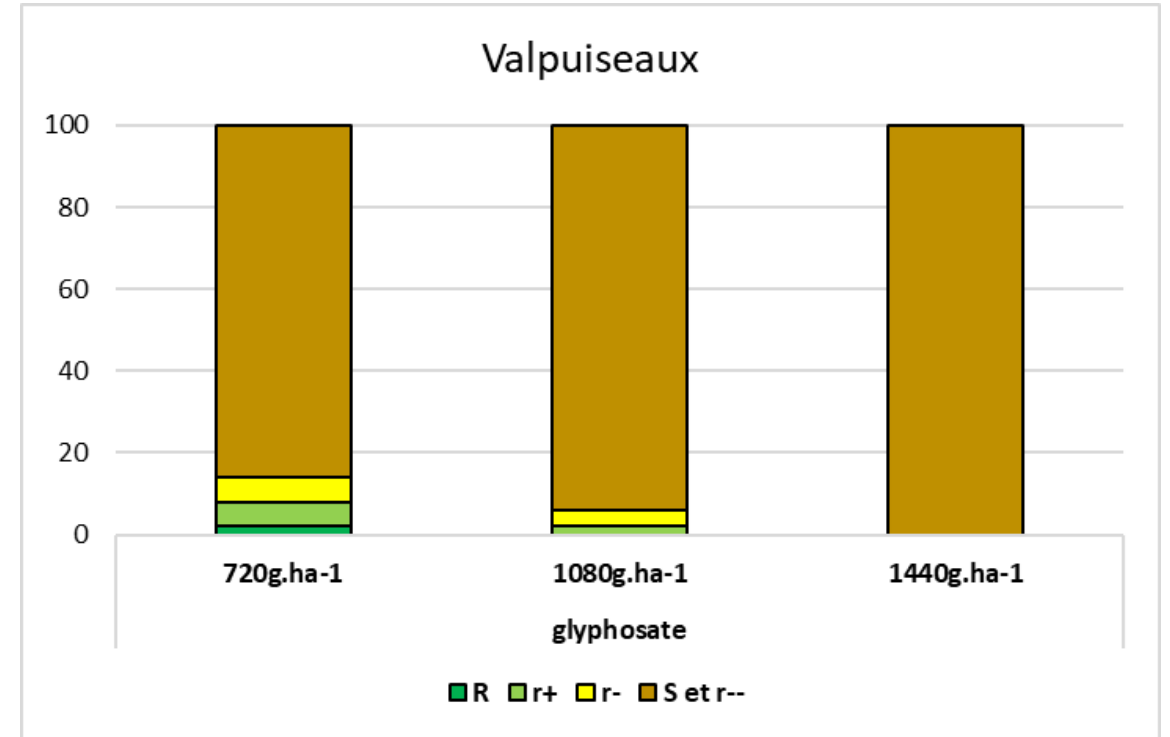
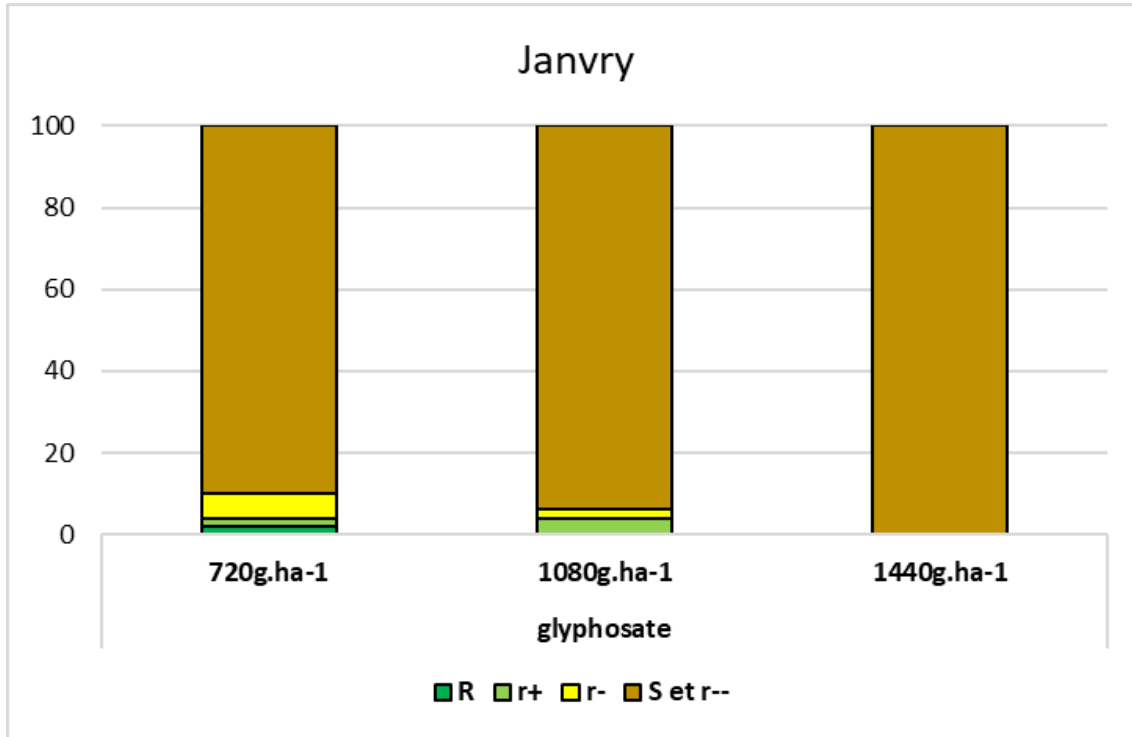


Durée totale: 2 mois



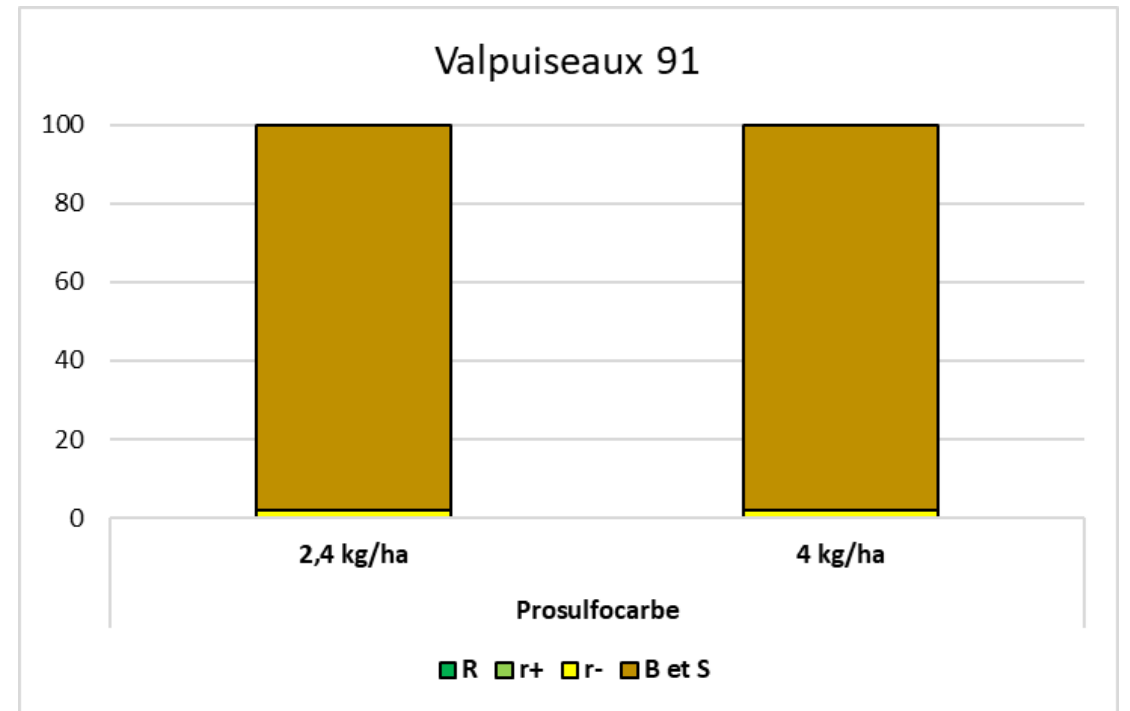
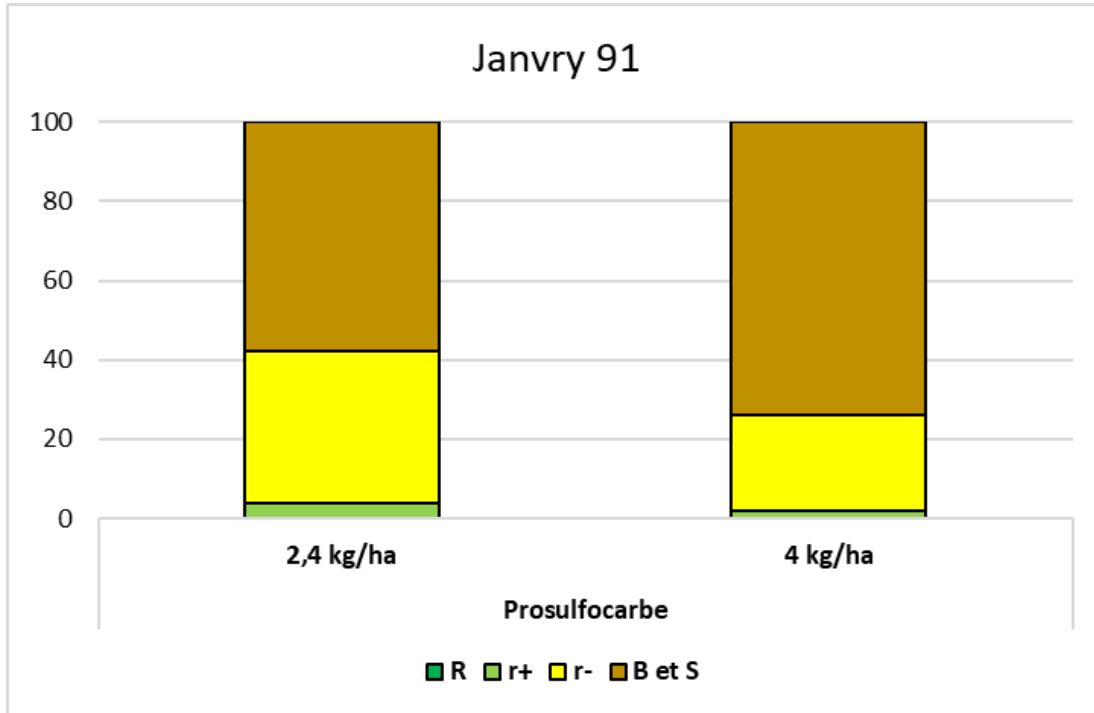


RESISTANCES GLYPHOSATE IVRAIE EN ILE DE FRANCE 2025





RESISTANCES PROSULFOCARBE IVRAIE EN ILE DE FRANCE 2025

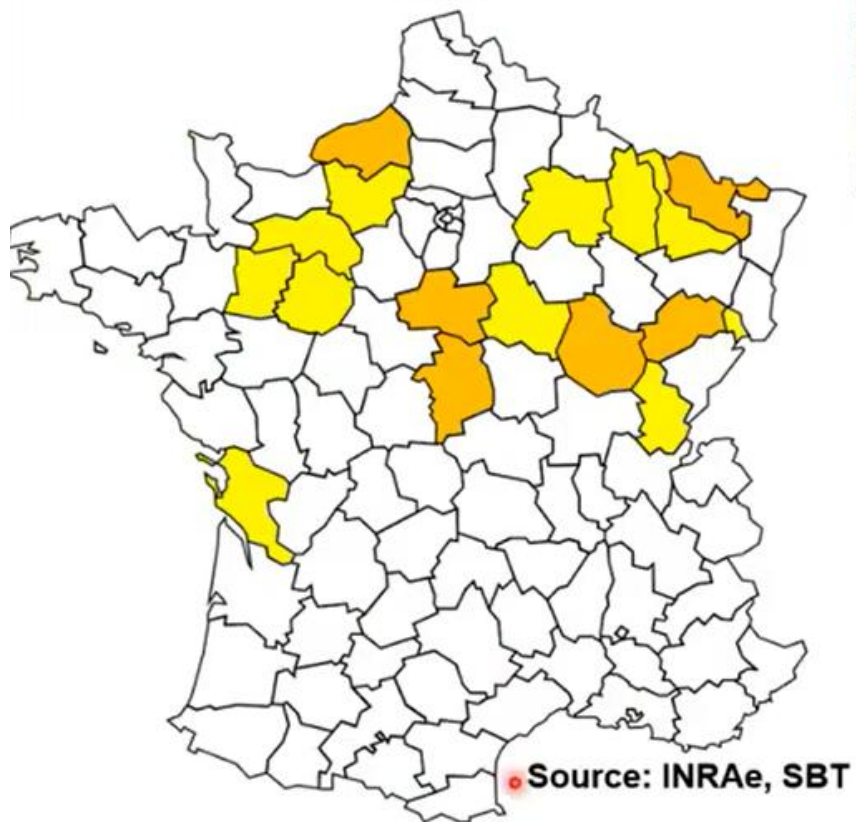


RESISTANCES FRANCE

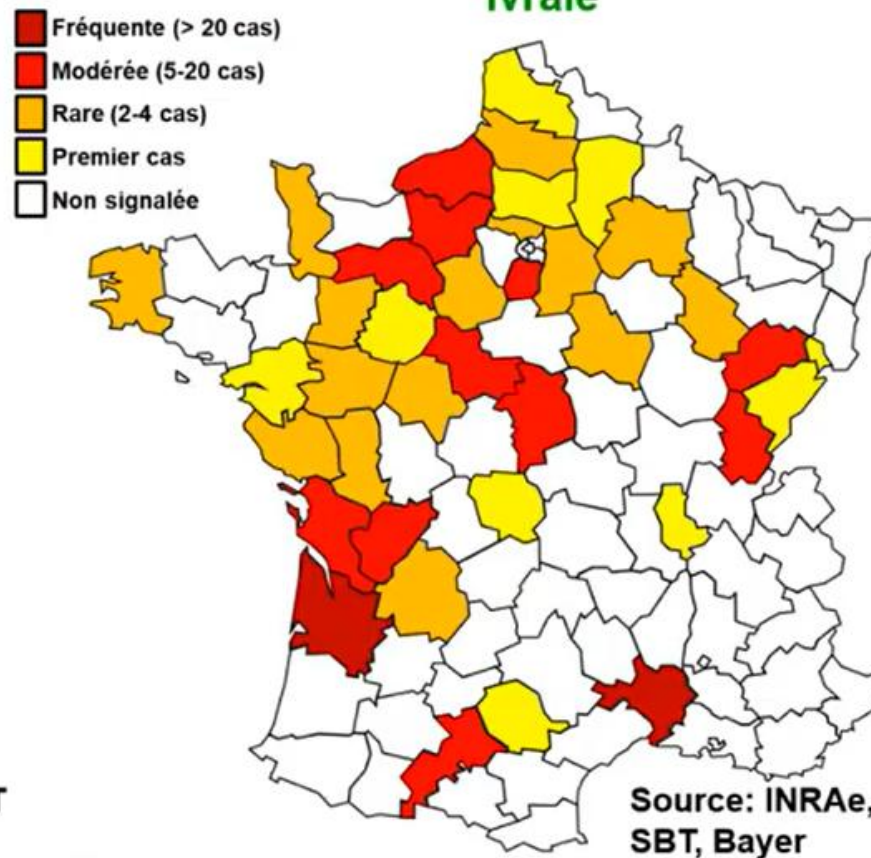
Bilan 2025: glyphosate

INRAE

Vulpin



Ivraie



Source <https://www.r4p-inra.fr/fr/statut-des-resistances-en-france/>

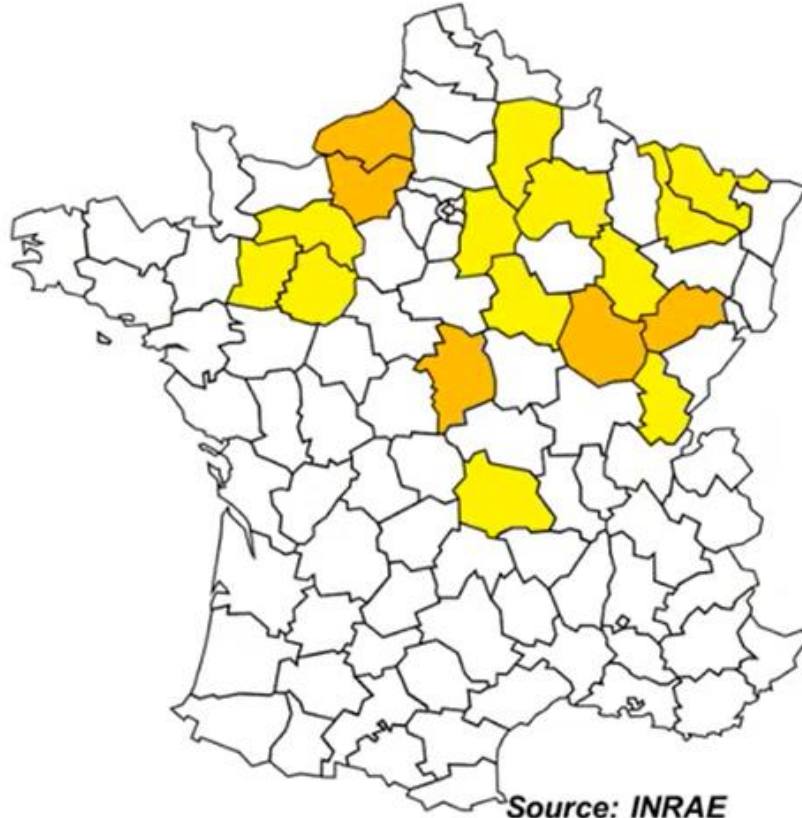
RESISTANCES FRANCE

Bilan 2025: prosulfocarbe



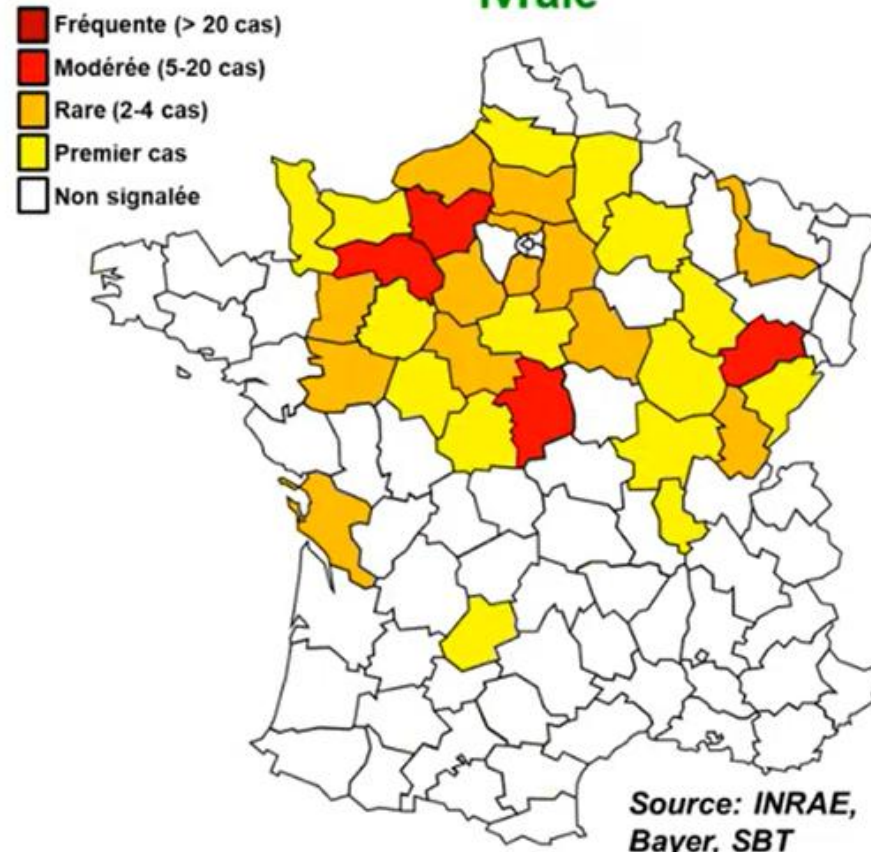
Les tests sont en cours.

Vulpin



Source: INRAE

Ivraie



Source: INRAE,
Bayer, SBT

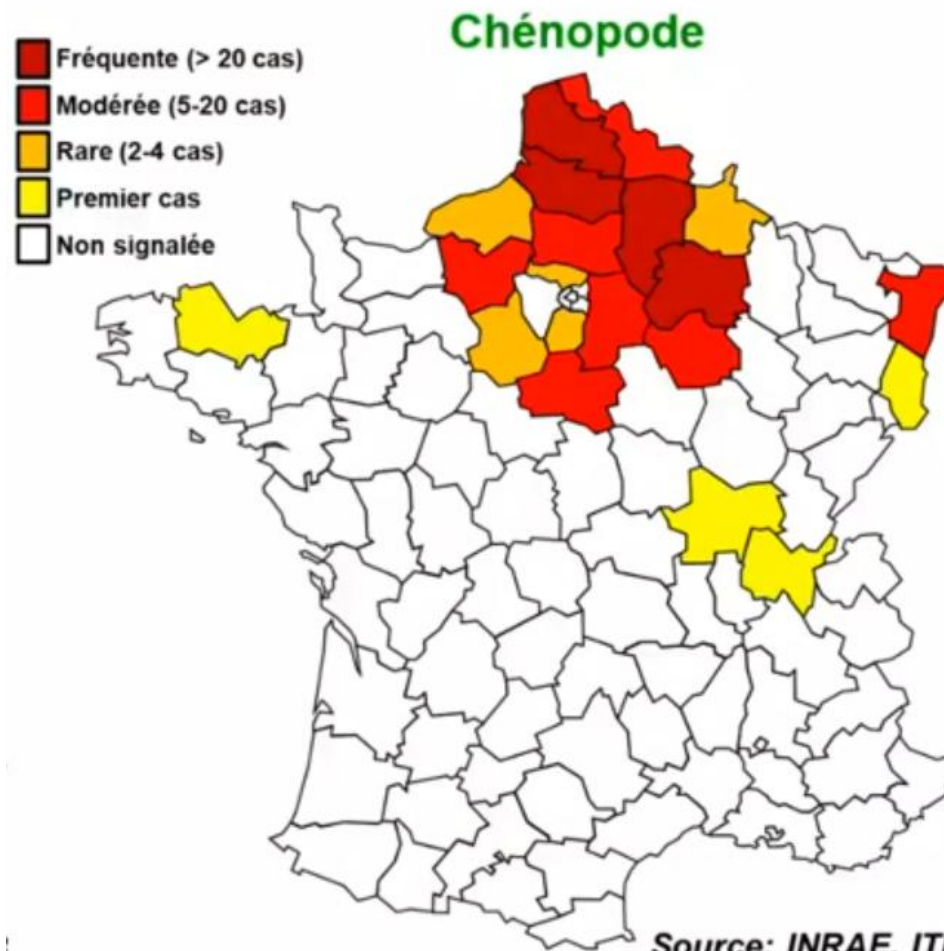
Source <https://www.r4p-inra.fr/fr/statut-des-resistances-en-france/>

RESISTANCES FRANCE

Bilan 2025: inhibiteurs du photosystème II

INRAE

Les tests sont en cours.

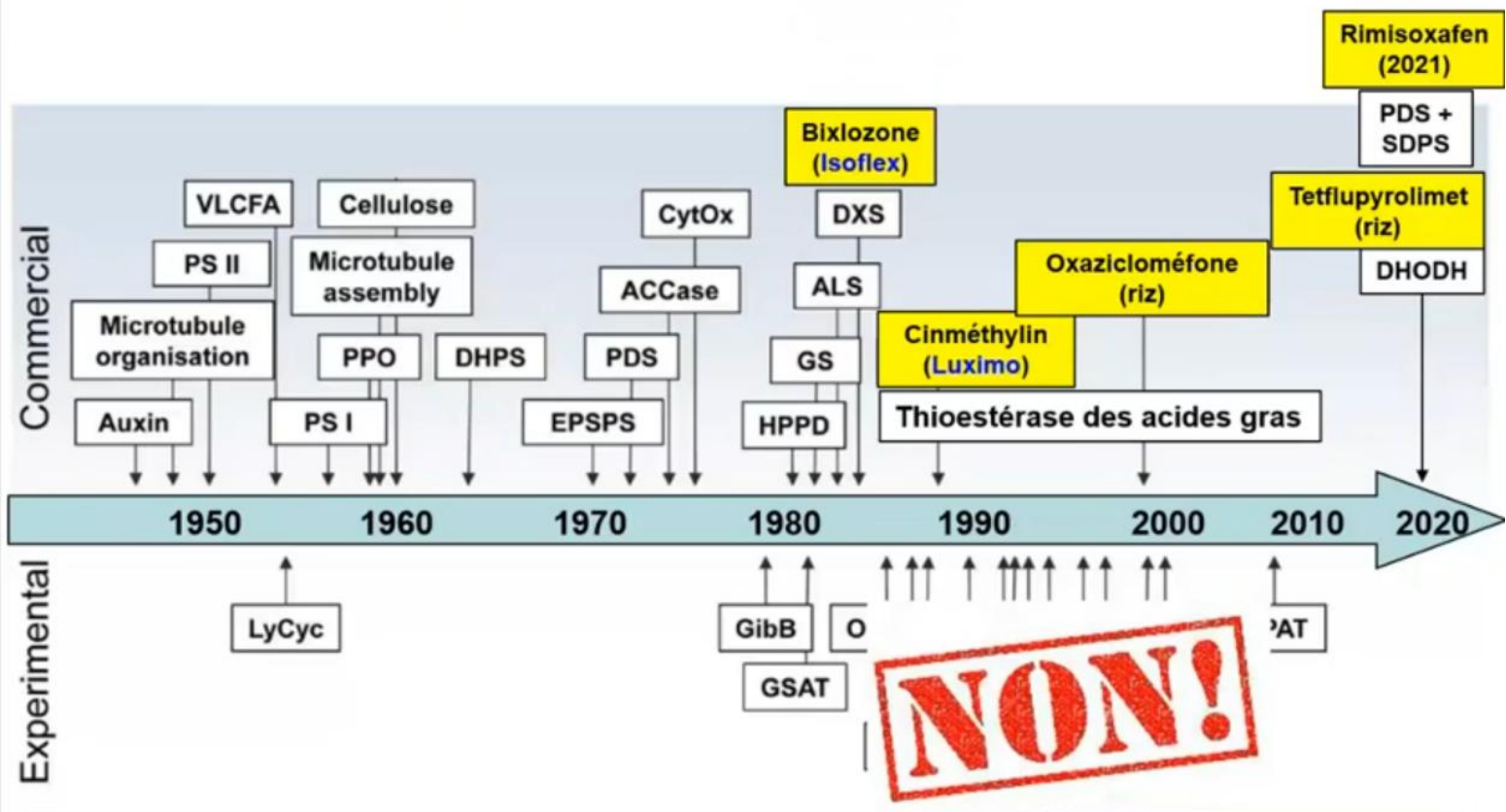


Source: INRAE, ITB,
Corteva, Univ. Gand

Source <https://www.r4p-inra.fr/fr/statut-des-resistances-en-france/>

ET LA SUITE...

Les modes d'action herbicides: une ressource limitée



**Un seul nouveau mode d'action depuis 35 ans
Une douzaine d'années pour obtenir l'homologation**

Source : C.DELYE INRAE





**PRÉFET
DE LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France**

Valorisation des données d'épidémiosurveillance

Données disponibles

Réseau d'épidémiosurveillance
depuis 2010

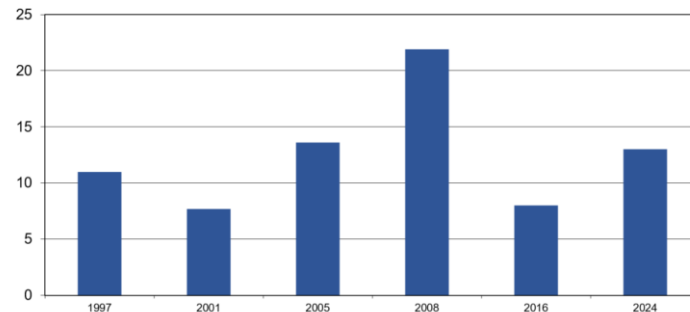
Réseau d'Avertissements agricoles
avant 2010



Usage des données

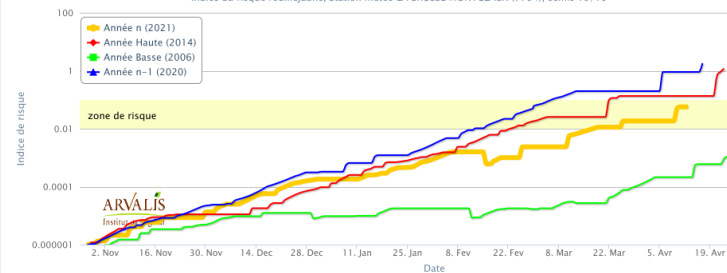
- Bilans sanitaires
- Modélisation des bioagresseurs
- Marqueurs du changement climatique

Fréquence de septoriose sur F1
Parcelles du réseau épidémiosurveillance – stade épiaison

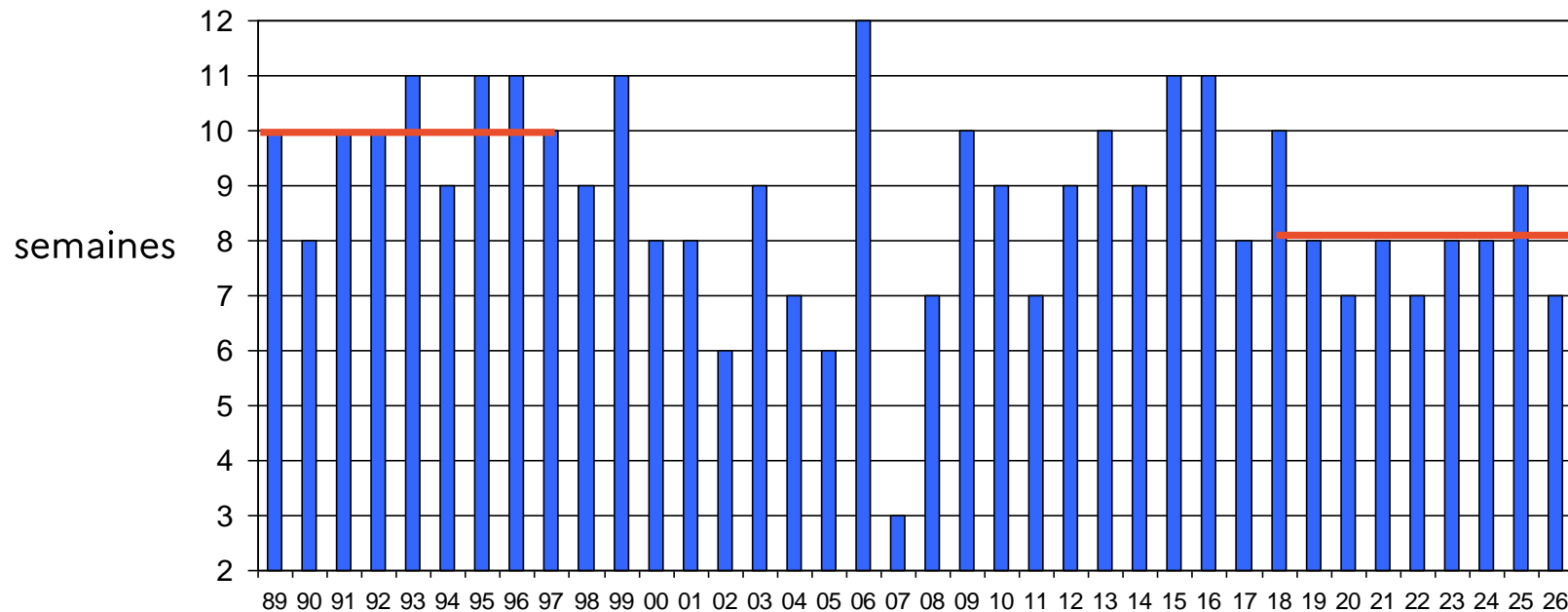


Graphe épidémiologique issu du modèle YELLO

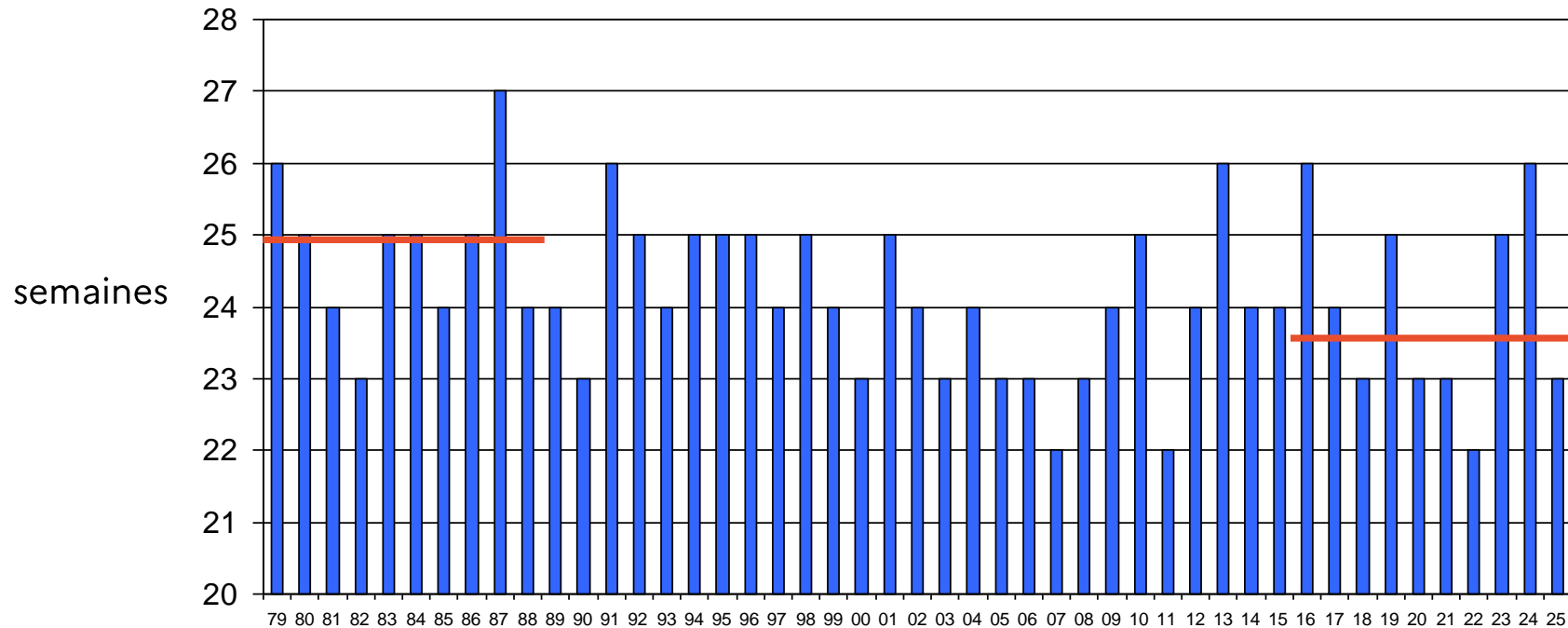
Indice du risque rouillejaune, Station météo LA BROSSÉ MONTCEAUX (7754), semis 15/10



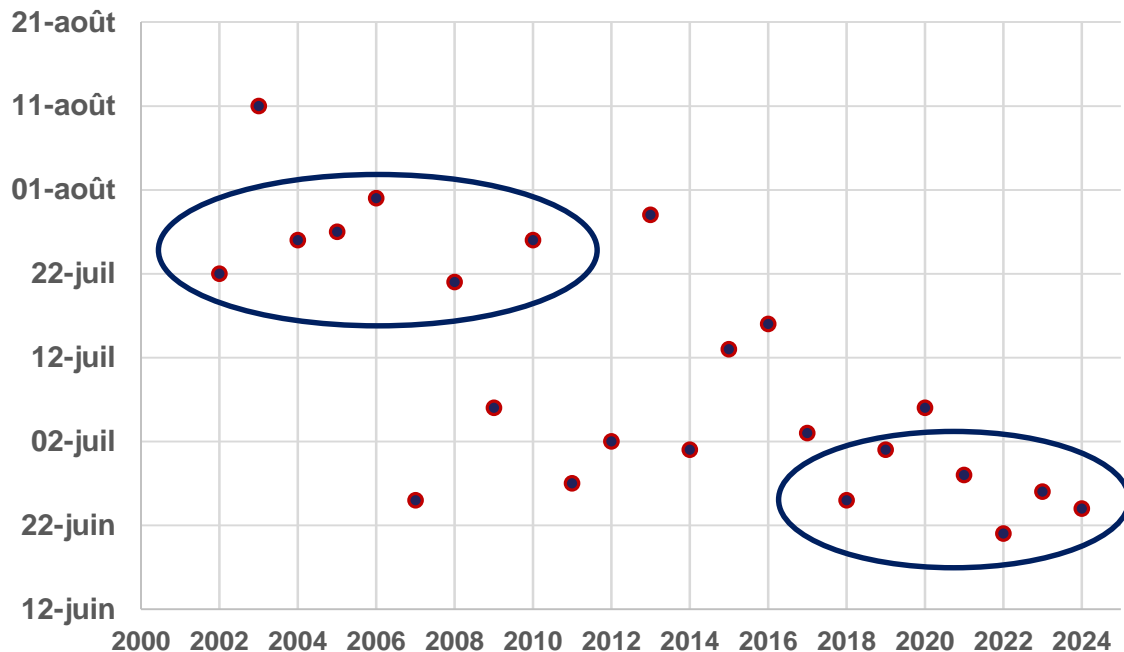
Date 1^{ères} captures charançon tige du colza en IDF



Date 1^{ères} captures pyrale du maïs en IDF



Date 20% des parcelles de betteraves au seuil cercosporiose



Évolution IFT fongicide betterave

2011	2014	2017	2021
1,40	1,57	2,03	2,02



Réseaux BSV colza et Plan de sortie du phosmet

Ex. d'utilisation et valorisation des réseaux d'observation pour
alimenter un plan national d'actions de recherche

Jean LIEVEN – Terres Inovia – j.lieven@terresinovia.fr

14 04 2026

Le projet ADAPTACOL²

Terres Inovia

**Des centaines d'acteurs
régionaux et nationaux**



- S'inscrit dans le plan d'action « sortie du phosmet » (2022-2025)
- Objectif : tester des **stratégies alternatives de protection intégrée pour limiter les infestations et la nuisibilité de l'altise d'hiver** et du charançon du bourgeon terminal sur le colza
- Colloque de clôture – 24 mars 2026 à Paris

11 projets retenus dans le plan

Tester des stratégies de protection intégrée pour limiter les infestations et la nuisibilité de l'altise d'hiver et du charançon du bourgeon terminal sur le colza



Améliorer la connaissance des ravageurs et de leurs auxiliaires

AltisOr (INRAE)

Identification des récepteurs olfactifs et effet des COVs*

AdaptaCol² (Terres Inovia)

Connaissances sur biologie CBT, régulation naturelle, **épidémiosurveillance**

LEGO (INRAE)

Mise en place d'un élevage intensif de la grosse altise



Déployer des solutions vers les agriculteurs

AdaptaCol² (Terres Inovia)

- ▶ Animation de comités régionaux
- ▶ Accompagnement de la démarche « Colza robuste »
- ▶ Actualisation des règles de décision et construction d'outils de prévision



Identifier des solutions à l'échelle parcelles et paysage

AdaptaCol² (Terres Inovia)

Evaluation de stratégies territoriales avec des intercultures-pièges

Ctrl-alt (INRAE)

Développement d'une stratégie Push and Pull avec l'utilisation de plantes de services et COV*



Identifier des solutions à l'échelle de la plante

Produits de biocontrôle

Développement

Colzactise (De Sangosse)

Produit dissuasif de contact

Ctrl-alt (INRAE)

Caractérisation de COVs*

MOPLAH (Evolutive agronomy)

Tests acariers prédateurs sol

Optimisation

Nap-Guard (Certis)

Outils technologiques associés à un produit de biocontrôle

VELCO-A (BASF)

Conditions d'utilisation d'un champignon entomopathogène

DS-Alt (De Sangosse)

Produit à base d'extrait de plantes sur altise

AdaptaCol² (Terres Inovia)

Evaluation de l'efficacité au champ et conditions d'utilisation des produits

Ressources génétiques

RESALT (INRAE)

Ressources pour la construction de variétés résistantes à l'altise

AdaptaCol² (Terres Inovia)

Classement variétal de tolérance aux ravageurs

Méthodes culturales

AdaptaCol² (Terres Inovia)

- ▶ Biostimulants
- ▶ Mélanges variétaux

COLZA PRIM (SeedInTech)

Optimisation des semis de colza par le priming



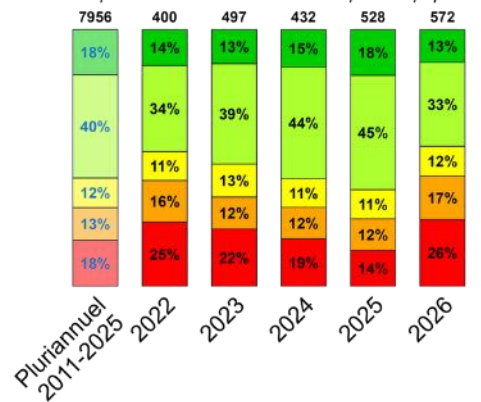
Altise d'hiver

% plantes avec morsures avant 4 feuilles

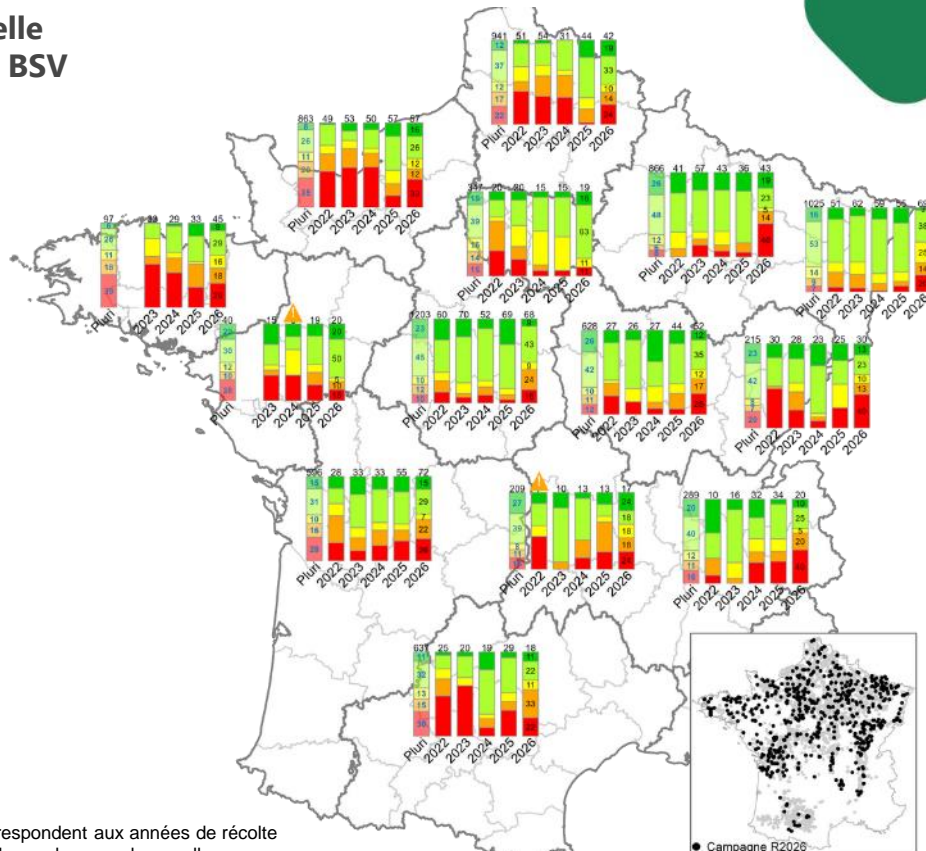
Max enregistré par parcelle
Données Vigicultures® - BSV

Ensemble France

% de parcelles selon les niveaux de plantes piquées



% pl. av morsures 0 [0-25[[25-50[[50-80[≥80



Les années citées correspondent aux années de récolte
Valeur au dessus de chaque barre = nb parcelles
Δ□= moins de 10 parcelles

Larves d'altise d'hiver

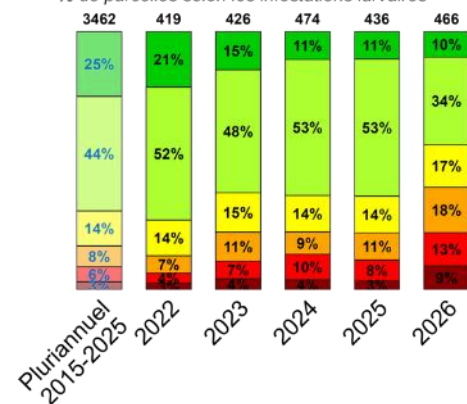
Nombre par plante (Test Berlese)

Max enregistré par parcelle - Du 16/10 au 31/12

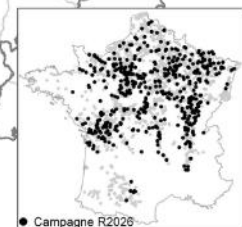
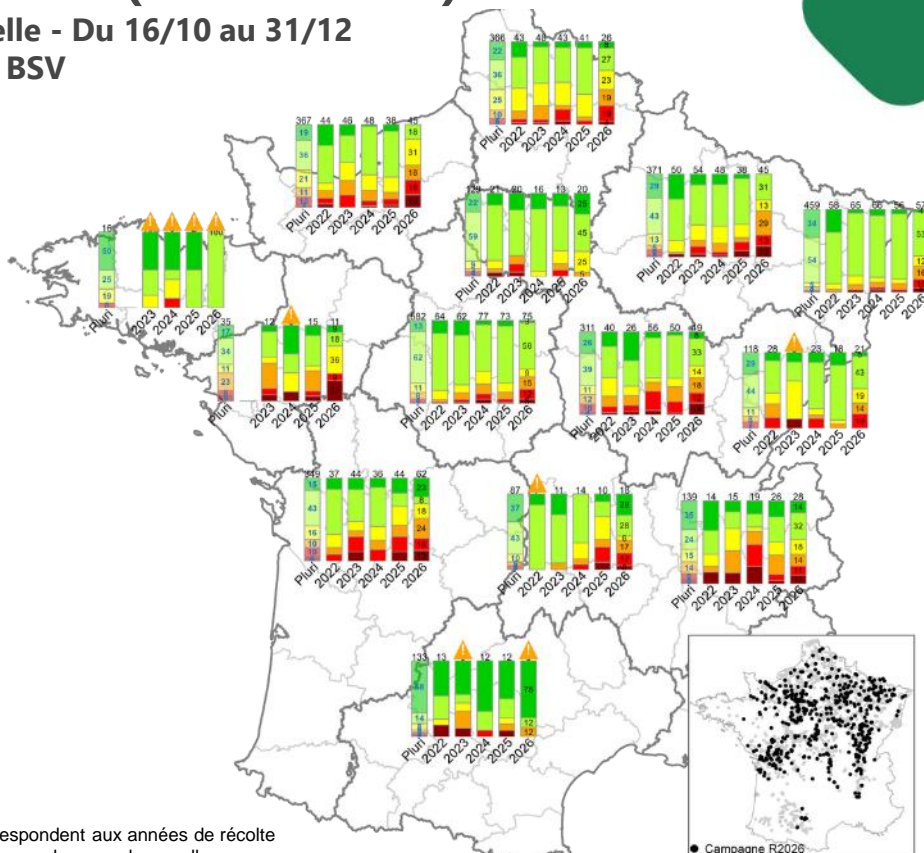
Données Vigicultures® - BSV

Ensemble France

% de parcelles selon les infestations larvaires



Nb de larves/pl. 0 0-2[[2-3]]3-5]]5-10] >10



Les années citées correspondent aux années de récolte
 Valeur au dessus de chaque barre = nb parcelles
 Δ□= moins de 10 parcelles

Ch. Bourgeon Terminal (CBT)

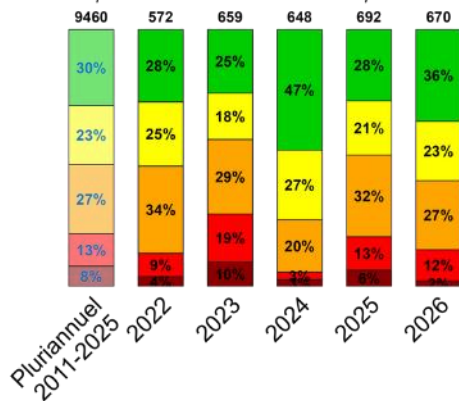
Cumul de captures par parcelle

Filtre du 01/09 au 30/11

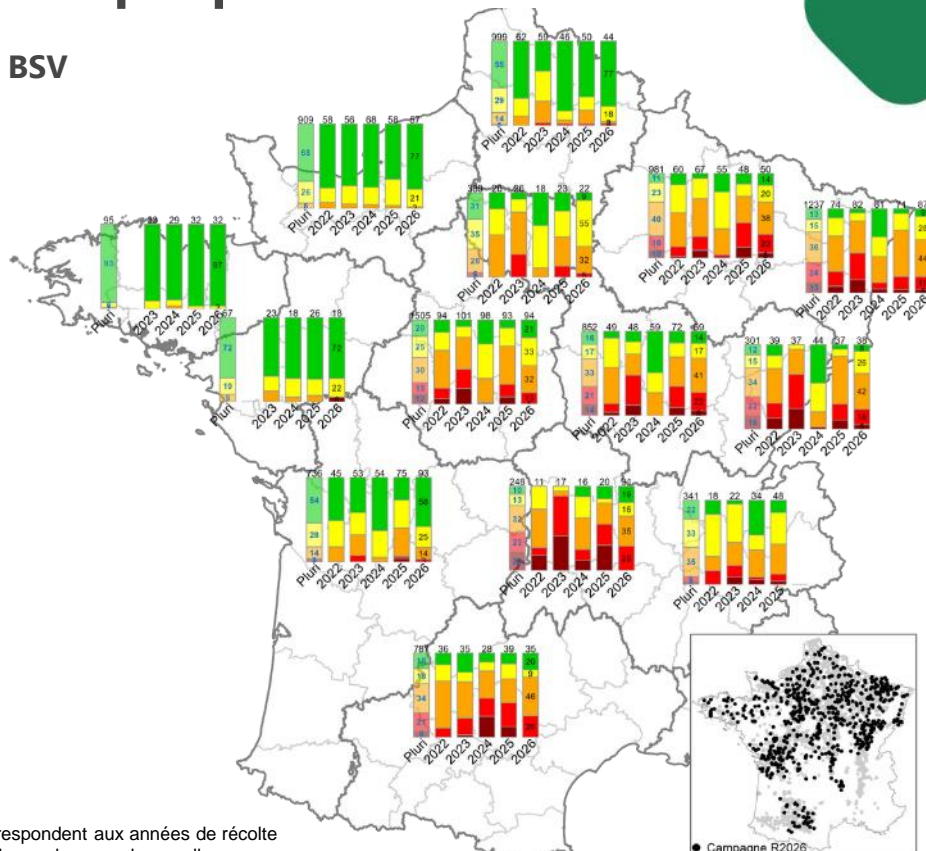
Données Vigicultures® - BSV

Ensemble France

% de parcelles selon les niveaux de captures



Cumul captures ■ 0 ■ [1-5[■ [5-20[■ [20-50[■ ≥50

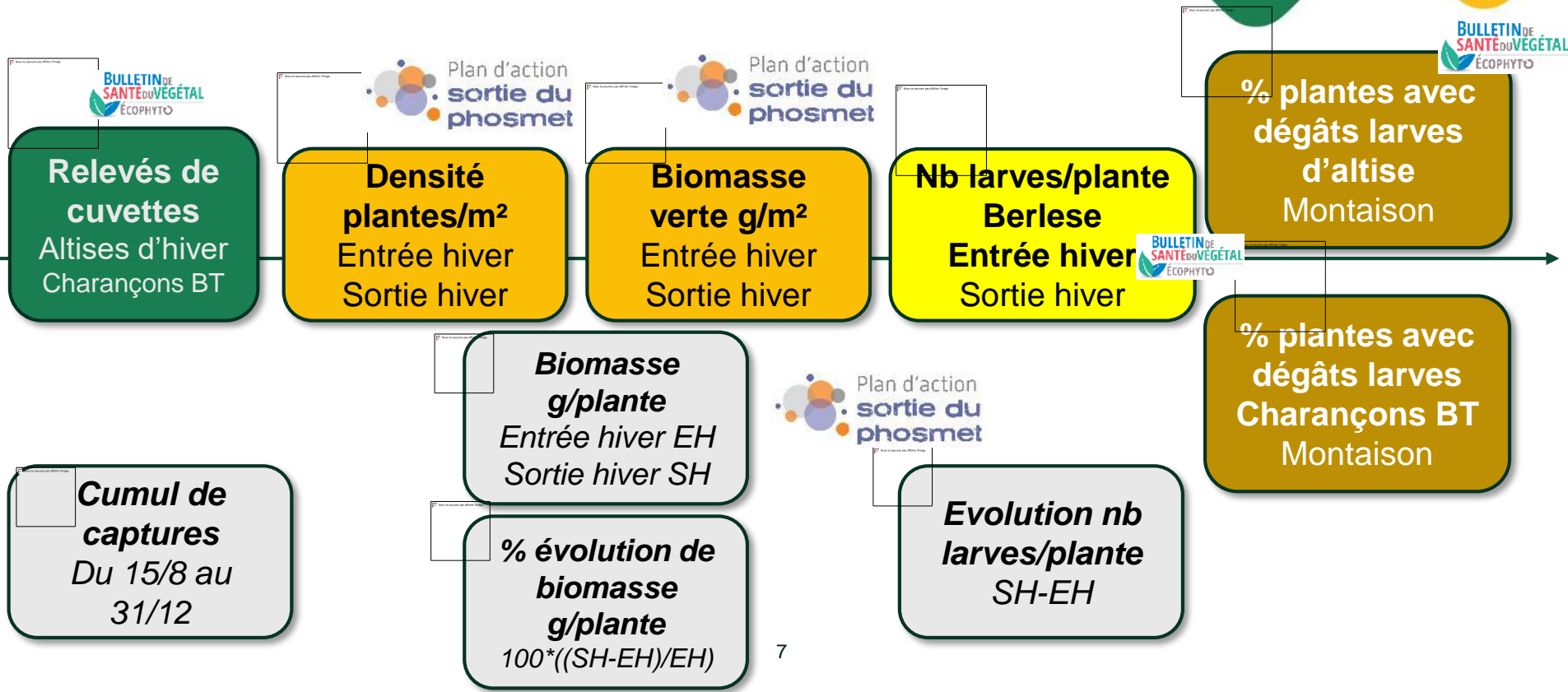


Les années citées correspondent aux années de récolte
 Valeur au dessus de chaque barre = nb parcelles
 △□= moins de 10 parcelles

Protocole AdaptaCol² - BSV +

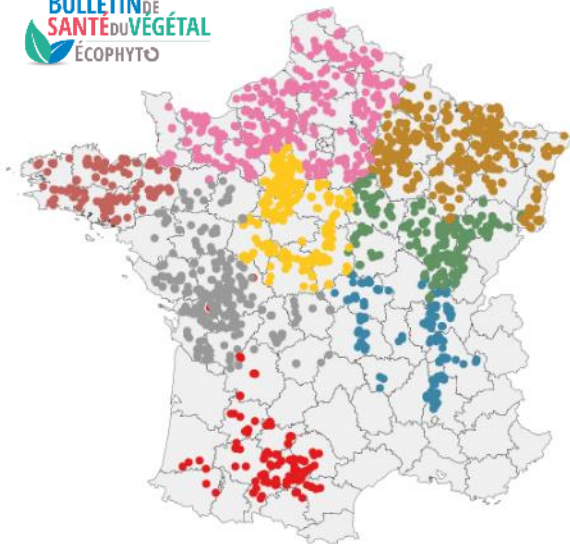
Les données mesurées et Les données calculées

Campagne colza 2022-23, 2023-24 et 2024-25



Protocole Adaptacol² - BSV + Les données acquises disponibles (2022-23 / 2023-24 / 2024-25)

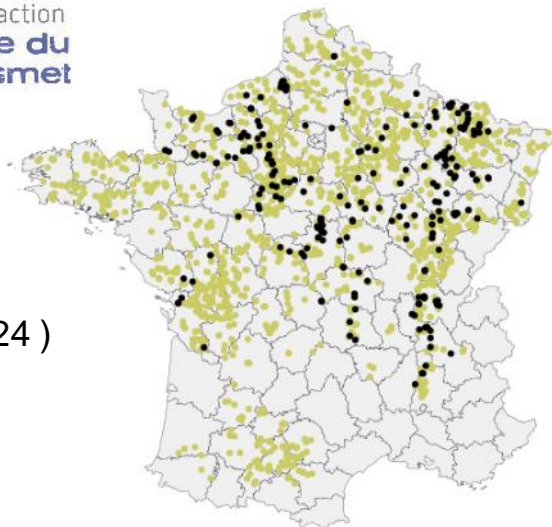
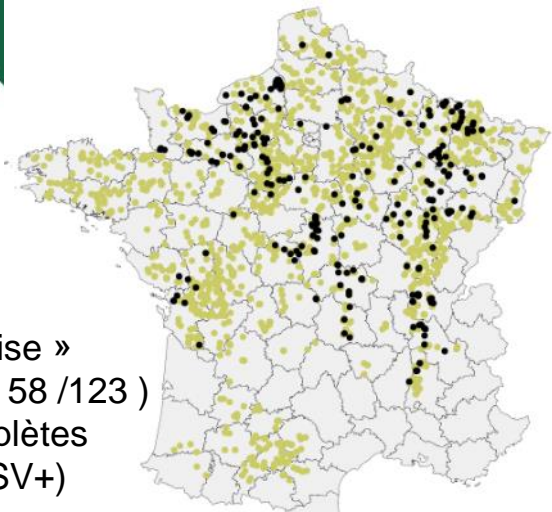
2202 parcelles dans Vigicultures® (733 / 735 / 734)



Étude « larves d'altise »
263 parcelles (82 / 58 / 123)
avec données complètes
(proto Adaptacol BSV+)



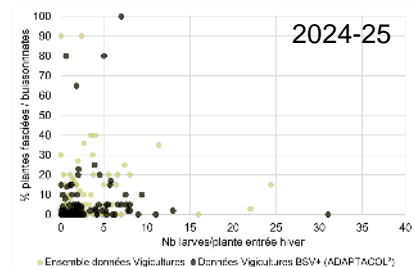
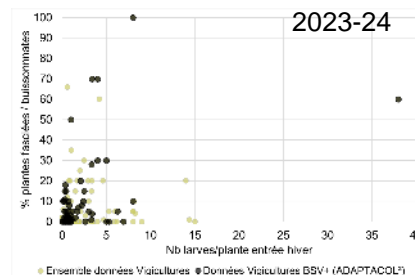
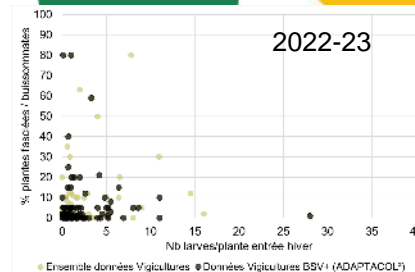
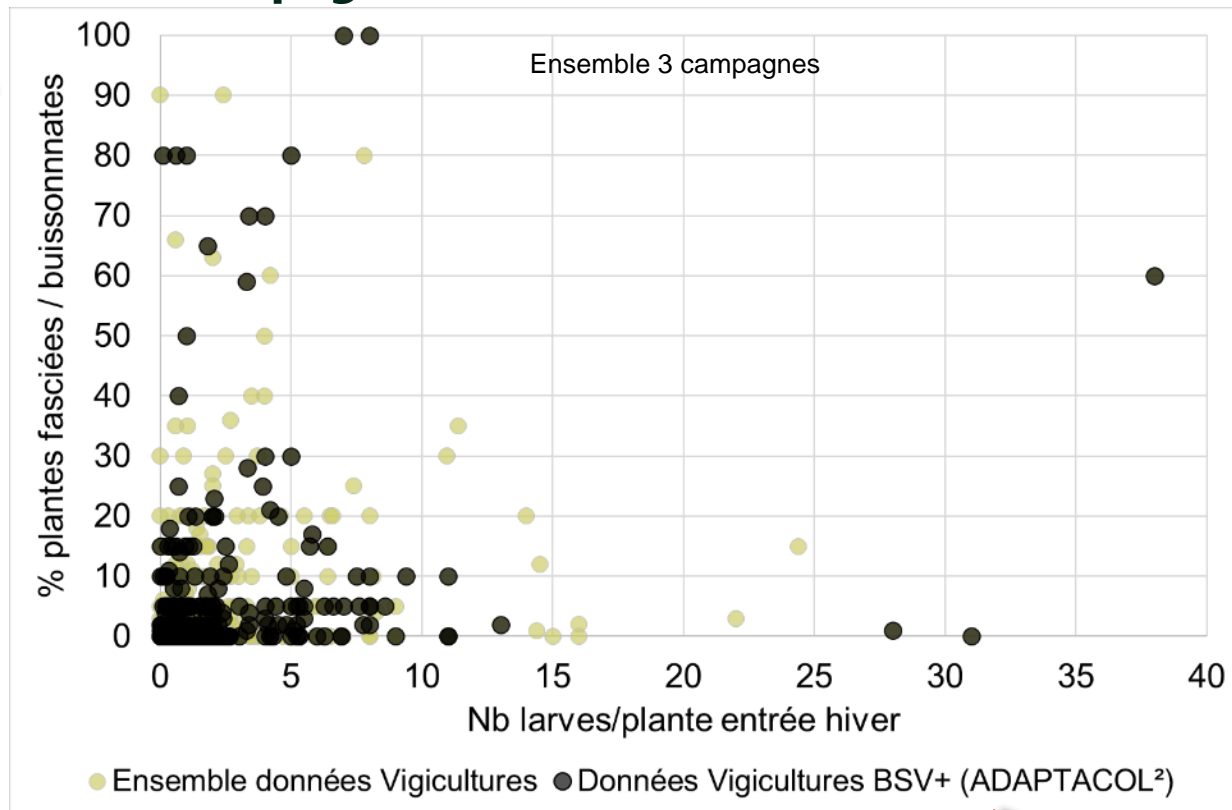
Etude « CBT »
230 parcelles (54 / 52 / 124)
avec données complètes
(proto Adaptacol BSV+)



Relations entre variables

Etude larves altises

Campagnes colza 2022-23 / 2023-24 / 2024-25



NOMBRE DE LARVES / PLANTES ENTREE HIVER



Relations entre variables

Etude Larves altises

Campagnes colza 2022-23, 2023-24 et 2024-25

④ INFESTATION FAIBLE / DEGATS FORTS

5 % des cas (13/263)

Nb larves EH: 1.2 /plante

Nb larves SH: 3.1 / plante

Ecart Nb Larves [SH-EH]: +1.9 / plante

Biomasse EH : 1.6 kg/m² – 53 g/plante

Biomasse SH : 1.1 kg /m² – 43 g/plante

Evolution BSH-BEH : -17 %

42 % de plantes avec dégâts

⑤ INFESTATION FAIBLE / DEGATS FAIBLES

69 % des cas (183/263)

Nb larves EH: 0.9 /plante

Nb larves SH: 2.6 / plante

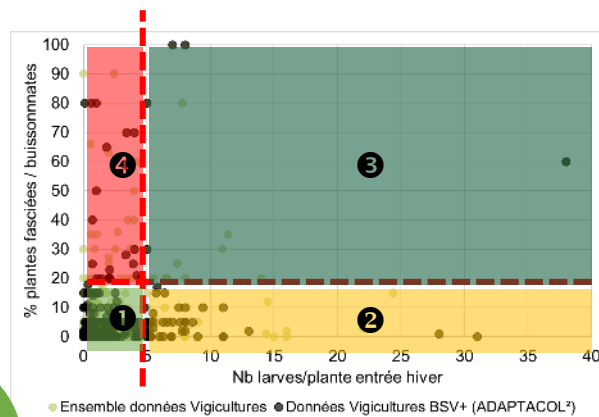
Evolution Nb Larves [SH-EH]: +1.6 / plante

Biomasse EH : 1.88 kg/m² - 69 g/plante

Biomasse SH : 1.31 kg /m² - 58 g/plante

Evolution Biomasse [SH-EH] : + 6 %

2.6 % de plantes avec dégâts



③ INFESTATION FORTE / DEGATS FORTS

5 % des cas (13/263)

Nb larves EH: 7.2 /plante

Nb larves SH: 6.8 / plante

Biomasse EH : 1.97 kg/m² - 70 g/plante

Biomasse SH : 1.34 kg /m² - 55 g/plante

Evolution BSH-BEH : -11 %

53 % de plantes avec dégâts

② INFESTATION FORTE / DEGATS FAIBLES

20 % des cas (54/263)

Nb larves EH : 6.9 /plante

Nb larves SH : 6.1 / plante

Evolution Nb Larves [SH-EH]: - 0.9 / plante

Biomasse EH : 1.83 kg/m² - 69 g/plante

Biomasse SH : 1.26 kg /m² - 59 g/plante

Evolution BSH-BEH : : -3 %

3.7 % de plantes avec dégâts

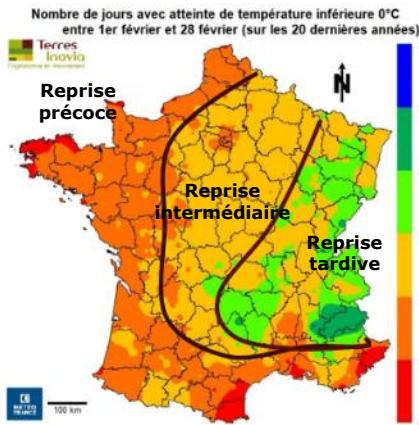
Infestation larvaire entrée hiver	Risque agronomique entrée hiver	Indication de risque dégât
> 5 larves / plante	Biomasse < 45 g/plante OU Croissance limitée (rougissement, faible disponibilité en azote, mauvais enracinement) OU Reprise intermédiaire à tardive	RISQUE ELEVE
	Biomasse > 45 g/plante ET Croissance continue sans faim d'azote ET Reprise précoce	RISQUE MOYEN
Entre 2 et 5 larves / plante	Biomasse < 30 g/plante OU Dynamique de croissance limitée	RISQUE ELEVE
	30 g/pied < Biomasse < 45 g/plante ET Dynamique de croissance continue sans faim d'azote	RISQUE MOYEN
	Biomasse > 45 g/plante ET Croissance continue sans faim d'azote ET Reprise tardive	RISQUE MOYEN
	Biomasse > 45 g/plante ET Croissance continue sans faim d'azote ET Reprise précoce ou intermédiaire	RISQUE FAIBLE
< 2-3 larves / plante	Toutes situations	RISQUE FAIBLE

Objectif :

- Associer une notion de risque agronomique à l'infestation larvaire
- Aider à la prise de décision en Entrée Hiver

Paramètres :

- Nombre de larves par plante
- Biomasse colza
- Dynamique de croissance
- Précocité reprise



Les atouts des réseaux BSV :

- *Opérationnel* : informations objectives fiables, standardisées et régulières sur l'état sanitaire
- *Stratégique / Politique* : diagnostics et suivis spatio-temporels de l'évolution des pressions au regard des résistances aux pyréthrinoïdes
- *Scientifique et technique* : connaissances sur la biologie des espèces, les facteurs à risque, les dommages
- *Collaboratif* : pour mobilisation collective sur des sujets à enjeu comme les ravageurs coléoptères en colza

Synergies et complémentarités trouvées dans le cadre du plan de sortie du phosmet :

- *Traitement de données* : relations entre variables captures, présence, dégâts
- *Modélisation* : pour prédire les risques saisonniers de la pression des ravageurs
- *Expertises* : amélioration des règles de décisions pour les analyses de risques phytosanitaires, OAD





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

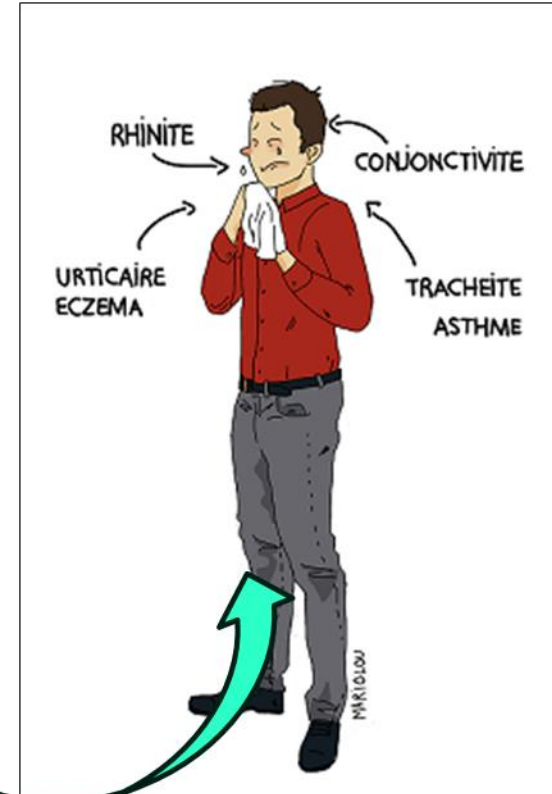
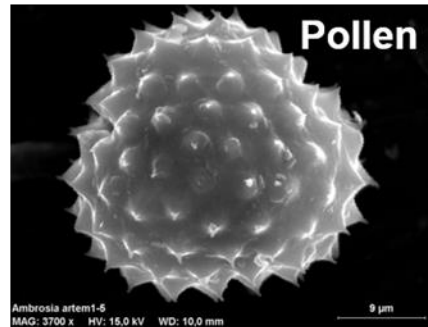


LE GROUPE REGIONAL AMBROISIE 2026

CROPSAV

14 AVRIL 2026

Rappel des impacts sanitaires de l'ambroisie



Rhinite : dans 90% des cas
Conjonctivite : 75%
Trachéite : 50%
Asthme : 50%
Urticaire : 10%



Pollen très fortement allergisant + capacité d'envahissement dans de nombreux milieux

En Île-de-France : entre 0,8% et 5% de la population serait allergique à l'ambroisie ; coût de prise en charge des soins : entre 5,5 et 32 M€ (ANSES, 2020)

Des impacts sur l'activité agricole

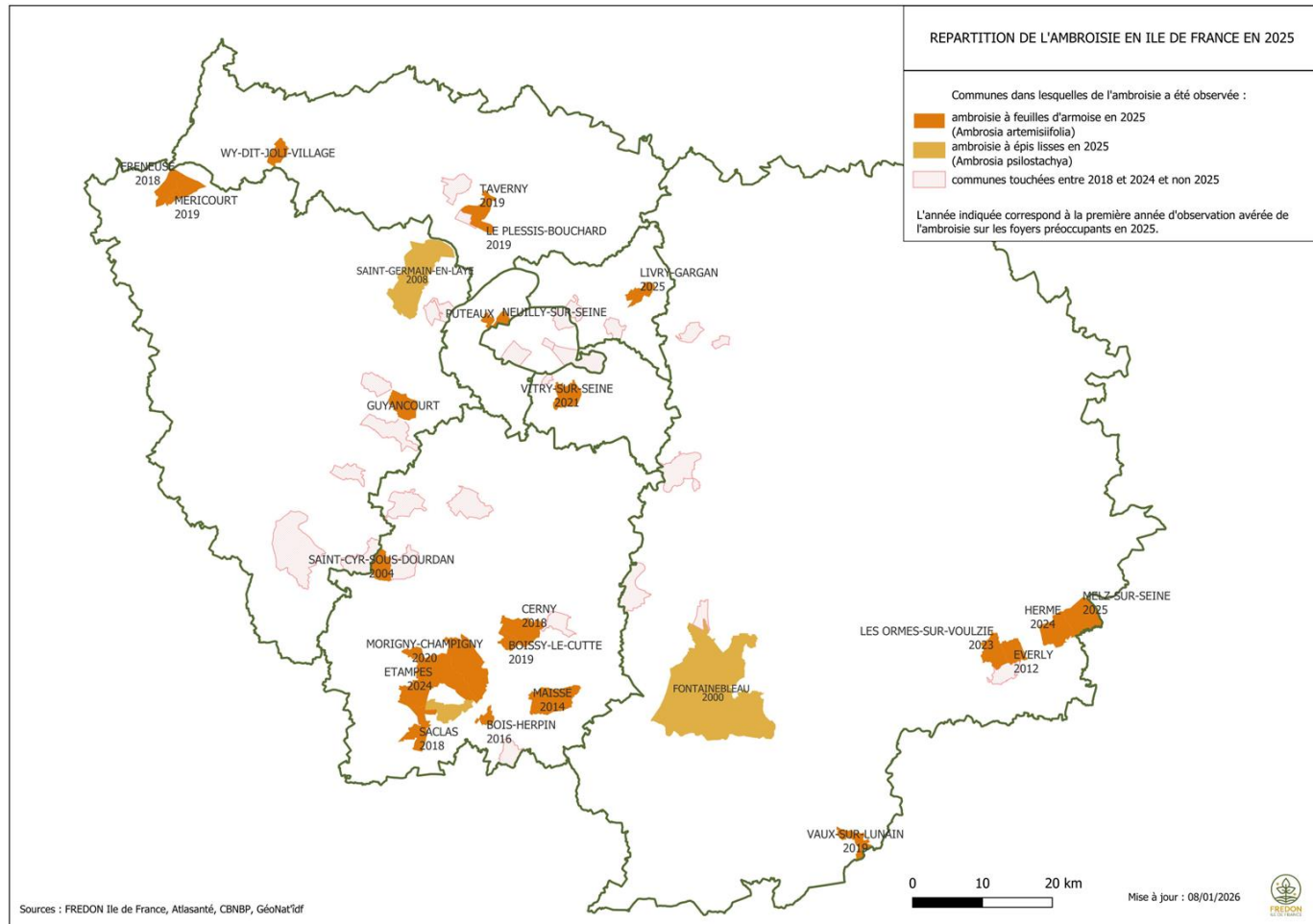
L'ambroisie : encadrement réglementaire

- ❖ **Au niveau national : arrêté du 26 avril 2017 qui interdit l'introduction, l'utilisation, la mise en vente, la vente et l'achat des 3 espèces d'ambroisie** : l'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*), l'ambroisie à épis lisses (*Ambrosia psilostachya*), et l'ambroisie trifide (*Ambrosia trifida*) sont réglementées par le code de la santé publique (article D 1338-1 et suivants du CSP) parce que « leur prolifération menace la santé humaine ».
- ❖ **En Île-de-France : arrêtés préfectoraux dans tous les départements (pris entre 2021 et 2024) :**
 - lutte obligatoire contre l'ambroisie à feuilles d'armoise, l'ambroisie à épis lisses et l'ambroisie trifide par les gestionnaires (propriétaires, locataires, exploitants occupants...)
 - **signalement de l'ambroisie** en tout type de lieux (privé / public) via la plateforme nationale signalement-ambroisie
 - désignation d'un **réfèrent territorial** qui peut diffuser de l'information, surveiller le territoire et veiller à la bonne mise en place des mesures de lutte
 - élaboration et mise en œuvre d'un **plan de prévention et de lutte** par les gestionnaires d'espaces publics

→ Une réglementation nationale récente, basée sur la conciliation plus que sur la coercition

→ Une déclinaison départementale des mesures de lutte contre l'ambroisie, par arrêté préfectoral

La situation en Île-de-France

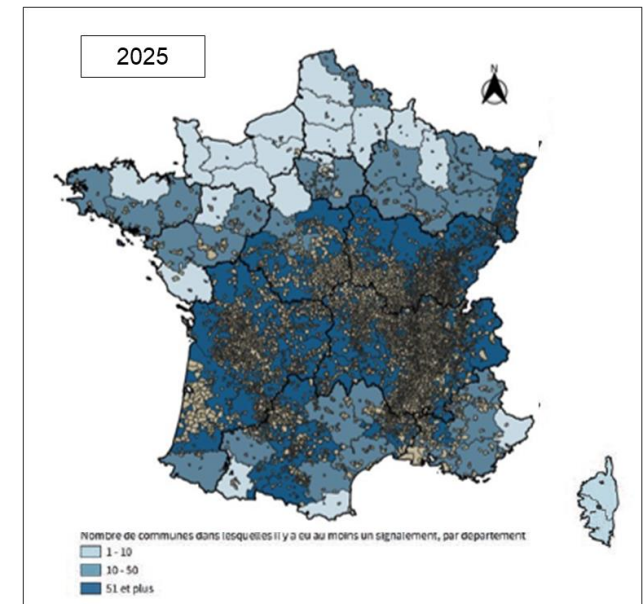


En 2025 : 21 foyers d'ambroisie à feuilles d'armoise
3 foyers d'ambroisie à épis lisses
Aucune observation d'ambroisie trifide

Sur les 15 foyers préoccupants agricoles :

- 11 ont 5 ans ou plus
- 3 progressent
- 7 évoluent peu
- 4 régressent

Environ 450 hectares touchés



Les actions de surveillance et de lutte

- Depuis fin 2018, FREDON Ile de France, missionné par l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, surveille la présence de cette plante en Île-de-France, informe les acteurs et les sensibilise pour prévenir l'expansion des foyers et la formation de nouveaux foyers d'ambroisie :
 - Les collectivités
 - La filière agricole
 - Les acteurs en lien avec les foyers connus (gestionnaires de linéaires, de forêts...
- Un réseau d'observateurs ambroisie a été créé pour assurer une surveillance collective et efficace. Fin 2025, le réseau comptait 523 observateurs.



Le Groupe régional ambroisie : objectifs

- Définir une stratégie régionale déclinable à l'échelle départementale et locale
- Réfléchir à une approche opérationnelle permettant d'améliorer la surveillance de terrain et la gestion des cas préoccupants
- Impliquer l'ensemble des acteurs sectoriels pour harmoniser et renforcer les actions de sensibilisation, de prévention et de lutte contre l'ambroisie en Ile-de-France.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie d'action définie dans le quatrième plan régional santé environnement (PRSE4), adopté en avril 2024

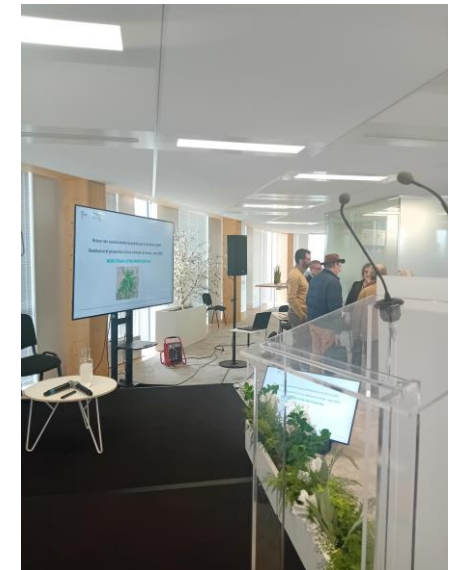
Le Groupe régional ambroisie en 2026

Une première réunion le 10 février 2026 dans les locaux de l'ARS : 46 participants représentant une trentaine de structures :

- Institutions (DGS, DRIA AF, DRIEAT/DiRIF, ARS)
- Collectivités (CD, MGP, communes, ville de Paris)
- Acteurs agricoles (CARIF, Terres Inovia, GRCETA, UNEP)
- Organismes (Fredon IDF, ONF, IDF Nature)
- Acteurs du territoire (SNCF Réseau, Seine-Yvelines voirie, Fédération des TP, Fed. Chasse 77)
- Experts

2 tables rondes

- L'ambroisie en Île-de-France : état des lieux
- Gestion de l'ambroisie en pratique



Le Groupe régional ambroisie en 2026

Le questionnaire :

- Connaitre les attentes des acteurs
- Comprendre les pratiques et identifier les champs d'intervention
- Identifier les marges de progrès pour mieux surveiller, prévenir et traiter les foyers
- Inciter à une participation active aux groupes de travail sur la stratégie ambroisie

Questionnaire Ambroisie en Ile de France

ELABORATION DU PLAN REGIONAL AMBROISIE

24. Votre structure souhaite-t-elle participer à l'élaboration du plan d'actions régional ambroisie?

oui

non, mais je souhaite être informé (e) des résultats qui en découleront

non

25. Si oui, sous quelle forme :

	oui	non
participation aux réunions des groupes de travail ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
relecture des livrables produits ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
autres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

26. Si vous avez répondu "autres" à la question précédente, merci de préciser

Entrez votre réponse

27. Si votre structure souhaite participer à l'élaboration du plan d'actions régional, merci d'indiquer le nom de la (ou des) personne (s) référente (s), leur fonction et leurs coordonnées.

Entrez votre réponse

Précédent Envoyer

Le Groupe régional ambrosie en 2026

Les suites :

- exploitation du questionnaire (en cours) : comprendre les attentes, identifier des freins, impliquer dans l'élaboration de la stratégie régionale
- ✓ 28 réponses dont 21 structures désireuses de participer activement aux groupes de travail
- ✓ Des besoins spécifiques pour les acteurs agricoles : formation des agriculteurs et conseillers agricoles / itinéraires techniques / protocoles de surveillance et de gestion
- ✓ Moyens coercitifs pour contraindre à agir
- ✓ Accompagnement financier?
- Organisation de groupes de travail en 2026
- Finalisation et présentation du plan régional ambrosie fin 2026





**CROPSAV 14 avril
2026**

**Le datura : risques
et enjeux sanitaires
pour la région**

Florian Philippe

Responsable de la BU inspection

Datura stramonium (solanacées)

☞ Une plante toxique à enjeu sanitaire

- Alcaloïdes tropaniques (atropine, scopolamine) présents dans toute la plante (graines, feuilles, fleurs, sève)
- Thermostables → ne disparaissent pas à la cuisson

☞ Effets : troubles neurologiques, tachycardie, confusion, désorientation

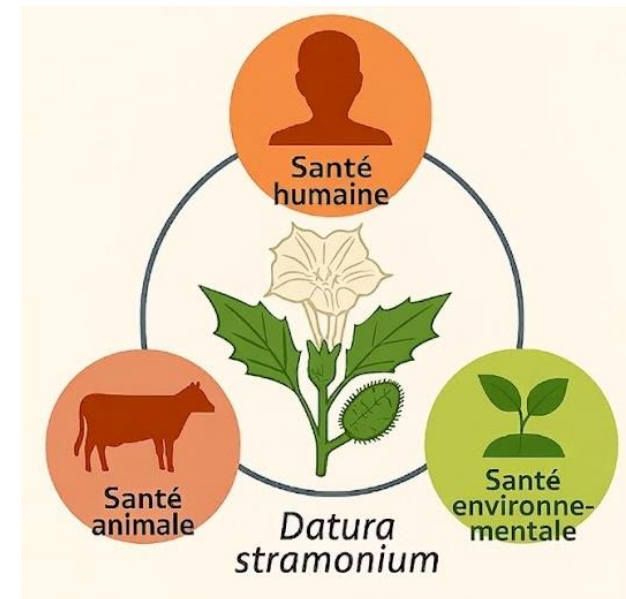
⚠ Un risque avéré en France

- Multiples rappels de produits alimentaires
- 2024 : 14 produits à base de maïs + farine de sarrasin, céréales, conserves, boulangerie
- 2026 : 2 infusions rappelées

☞ 49 intoxications fin 2024 (farine de blé noir)

☞ Un risque à très faible seuil sur du long terme

- 1 pied/ha en sarrasin → dépassement seuil alimentaire
- 1 pied / 25 m² en maïs ensilage → intoxication des bovins
- Une fraction des graines sera encore apte à la germination au bout de 40 ans

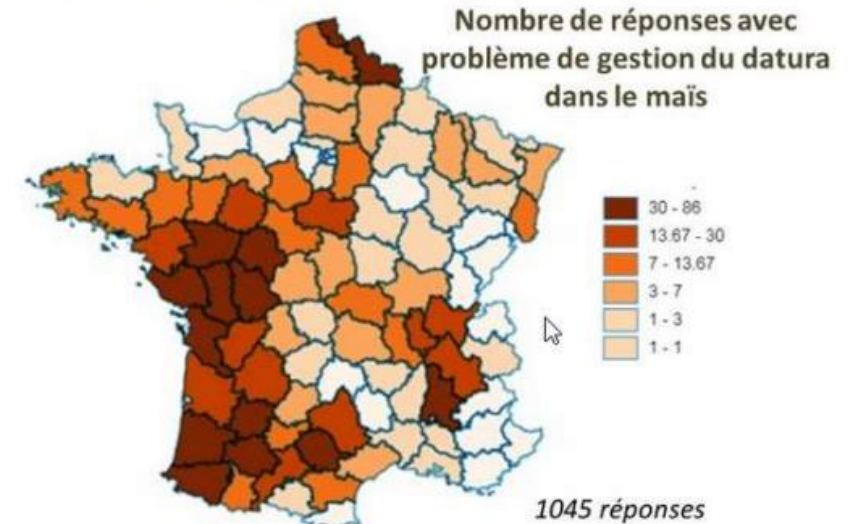


Une dynamique en progression

- Une adventice en expansion
- Attention particulière depuis 2007-2008 (intoxication dans les farines de sarrasin)
- Présent initialement dans le sud-ouest puis progression observée dans plusieurs régions
- Cultures concernées :
 - maïs
 - légumes industriels
 - protéagineux
 - sarrasin
- Facteurs favorables :
 - étés plus chauds
 - cultures de printemps
 - simplification du travail du sol



Carte 1 : Zones relevant une problématique datura dans le maïs (nombre de réponses à l'enquête réalisée en 2020)



Source : enquête Datura ARVALIS 2020

☞ Bilans sanitaires de l'Union Nationale Interprofessionnelle des légumes transformés (UNILET) entre 2015 et 2019 donnent une estimation de 5 à 30% des surfaces cultivées par l'industrie concernées par le datura.

☞ De 2019 à 2021, entre 24% et 42% des échantillons de maïs prélevés à l'entrée des silos de collecte

Et en Île-de-France

- Un risque encore peu évalué
- Pas/peu de données régionales identifiées
 - Un jeune enfant intoxiqué en 2018 par une soupe d'épinard cueillis dans une cueillette des Yvelines
 - Infestations importantes dans certaines zones maraichères (Achères la forêt-77, Montesson-78)
- Facteurs de risques présents
 - Systèmes de grandes cultures dominants
 - Conditions climatiques favorables
 - Présence de cultures à risque

➔ Risque potentiel pour la région

 SIGNAL ESPÈCES



Un risque souvent identifié trop tard

🔍 Détection :

- à la récolte
- au tri
- voire après commercialisation



⚠️ Conséquences majeures

- Rappels de lots
- Impacts économiques importants :
 - Ex : maïs doux → parcelles sans datura sélectionnées (sud-ouest)
- Risque sanitaire pour le consommateur

🎯 Point critique

- Le tri n'élimine pas toujours 100 % des graines
- Contamination possible même après nettoyage

Lutte

 1. Prophylaxie (levier majeur) : contrôles du paquet hygiène → *maîtrise des risques en production primaire*

- Nettoyage du matériel entre parcelles
- Surveiller cultures à risque, bords de parcelles, zones post-travaux

 2. Lutte directe en culture

- Repérage (terrain / drone)
- Arrachage manuel avant floraison

 3. Lutte agronomique

- Allonger les rotations
- Limiter cultures de printemps (maïs, soja, légumes...)
- Favoriser cultures d'hiver et couverts denses

 Importance d'une vigilance collective

Le datura : risques et enjeux sanitaires



DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ DES FORÊTS

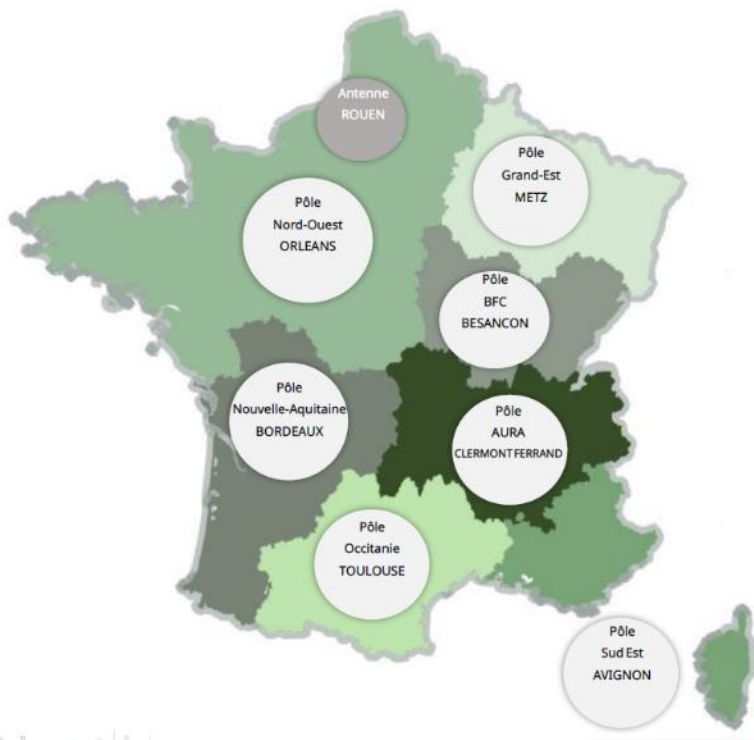
Bilan des observations en Île-de-France
en 2025



14/04/2026



Présentation du DSF



- Un échelon central (Paris)
- 4 experts-référents nationaux
basés dans les centres de l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement (INRAE) d'Avignon, Bordeaux, Nancy et Orléans
- 7 pôles techniques régionaux ou interrégionaux



Présentation du DSF



- Un réseau de correspondants-observateurs (CO)
 - Issus des structures de la forêt privée/publique ou des services de l'Etat
 - Formés à la connaissance/reconnaissance des principaux ravageurs forestiers
 - Partenaires des gestionnaires forestiers
- Des pôles techniques
 - Expertise technique et formation des CO
 - Contrôle et validation des données renseignées par les CO dans les bases de données du DSF
 - Valorisation régionale des données en santé des forêts
 - Relation permanente avec les partenaires forestiers



Enquête nationale sur l'état sanitaire des chênes

Evaluation en 2020 et en 2025 suivant la méthode DEPERIS

100 massifs en France (65 000 arbres) / 4 massifs en Île-de-France (2 400 arbres)



Arbre sain A

Arbre C

Arbre dégradé E

Arbre dégradé F



A

B

C

D

E

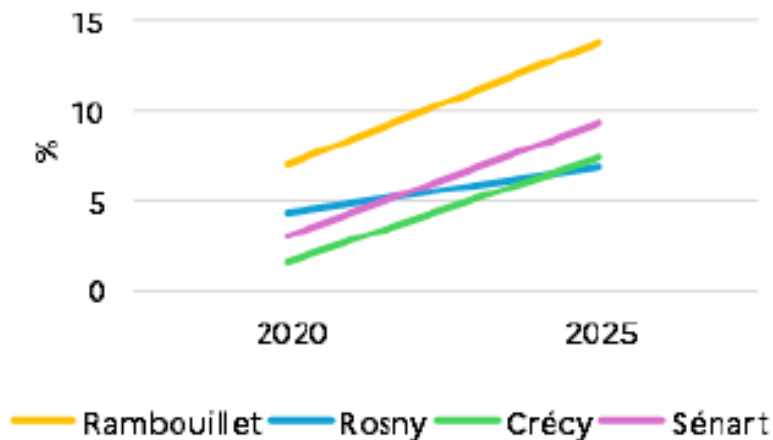
F



Enquête nationale sur l'état sanitaire des chênes

Massif	Etat sanitaire		Evolution
	2020	2025	
Crécy	Très bon	Bon	Légère dégradation
Rambouillet	Bon	Bon	Légère dégradation
Rosny	Bon	Bon	Stable
Sénart	Bon	Bon	Légère dégradation

Probabilité de rencontrer des arbres dépérissants

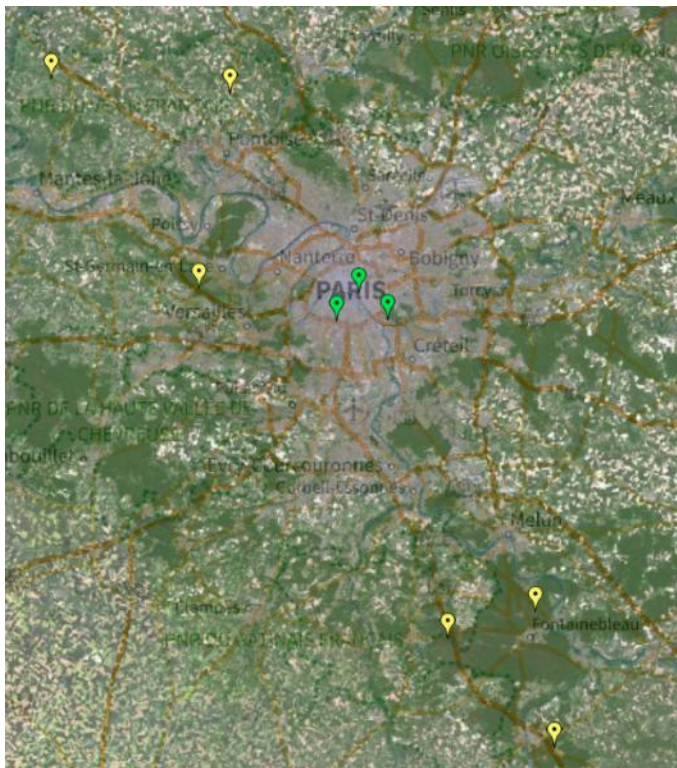


2020 et 2022 : stress hydriques intenses

2021, 2023, 2024 : conditions climatiques proches de la moyenne



Premières observations régionales de punaise réticulée du chêne



Espèce originaire des USA

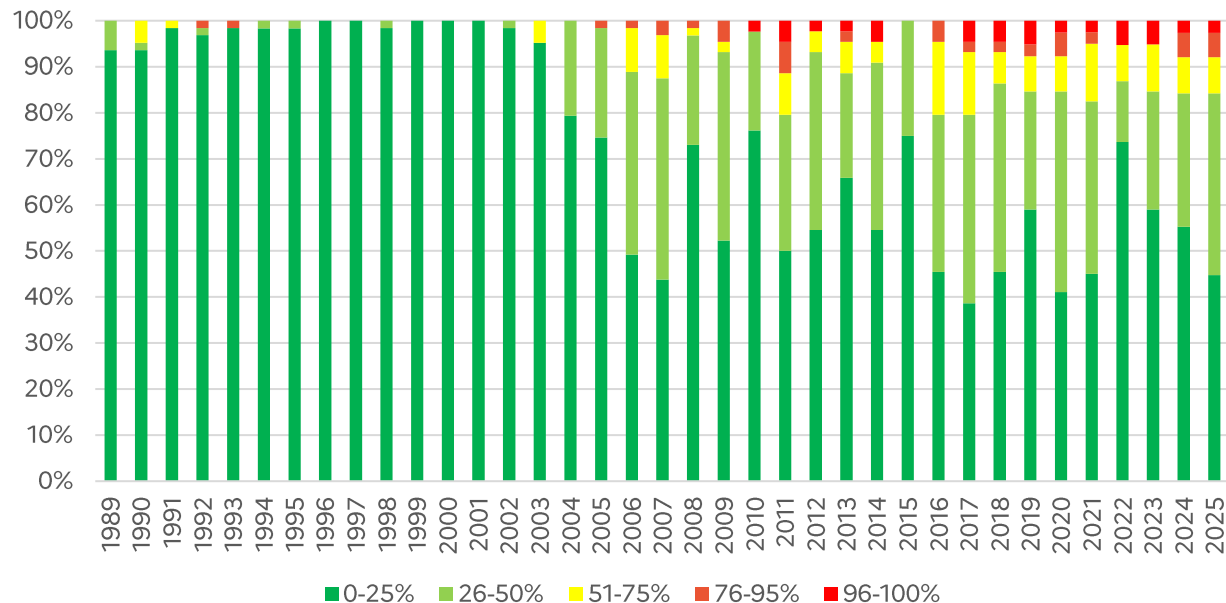
Arrivée en France : 2017

Présence confirmée à Paris
en 2025



Bilan sanitaire des autres essences : le châtaignier

Déficit foliaire des châtaigniers des placettes permanentes suivies par le DSF en Île-de-France

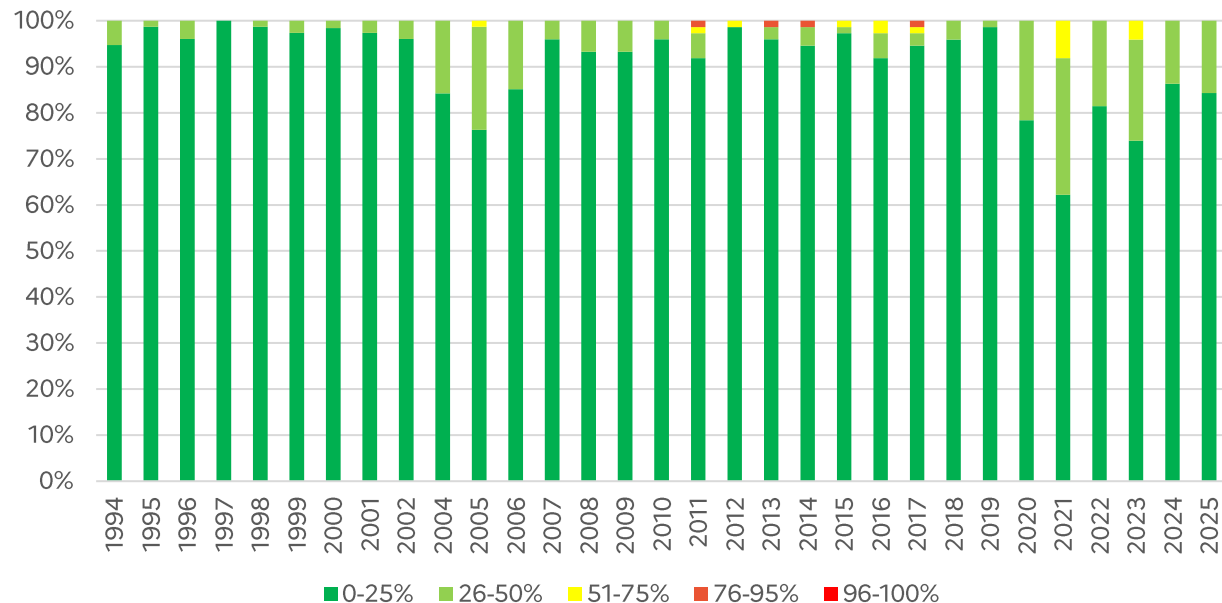


Crise de la maladie de l'encre à partir des années 2000



Bilan sanitaire des autres essences : le pin sylvestre

Déficit foliaire des pins sylvestres des placettes permanentes suivies par le DSF en Île-de-France



Stress climatiques en 2020 et 2021



Bilan sanitaire des autres essences : le frêne



Houppiers de frênes
chalarosés

Retour en 2025 sur 20 peuplements déjà inspectés en 2017 : notation DEPERIS

- 20 % : exploitation totale
- 40 % : état sanitaire dégradé
- 40 % : état sanitaire correct



Pour aller plus loin

<https://agriculture.gouv.fr/actualite-en-sante-des-forets>

<https://ephytia.inra.fr/fr/P/124/Forets>

Vos interlocuteurs en 2026



Forêts privées

Est de l'Île-de-France

Virginie LE MESLE
virginie.lemesle@cnpf.fr
06.14.52.88.55

Seine-et-Marne et Essonne

Raphaël TREMBLEAU
raphael.trembleau@cnpf.fr
06.03.71.89.92



Forêts publiques

Est de l'Île-de-France

Stanislas WITKOWSKI
stanislas.witkowski@onf.fr
06.23.02.65.17

Seine-et-Marne

Charlotte BOUCHAUD
charlotte.bouchaud@onf.fr
07.62.36.32.04

Actualité en santé des forêts

La surveillance de la santé des forêts en France métropolitaine est réalisée par le réseau de professionnels de la forêt du Département de la santé des forêts (DSF).

- Consultez le dossier : [la santé des forêts](#)
- Consultez la [Lettre du DSF](#)



25 mars 2025 Info +

Le nématode du pin, ravageurs des résineux

Le nématode du pin (*Bursaphelenchus xylophilus*) est un ver microscopique qui attaque les conifères et plus spécifiquement les pins (pin maritime, pin sylvestre, pin noir en Europe). Transmis d'arbre en arbre par un insecte vecteur appartenant au genre *Monochamus*, le nématode du pin provoque le flétrissement, voire la mort de l'arbre en quelques semaines.



25 mars 2025 Info +

Gestion du foyer nématode du pin à Seignosse : une mobilisation collective au service de la protection de la forêt landaise

Depuis la découverte de foyer de nématode du pin dans les Landes en novembre 2025, les services en charge de la protection des végétaux, le Département de la santé des forêts et les opérateurs professionnels locaux œuvrent pour l'éradication du foyer. Cette collaboration étroite entre les acteurs est essentielle pour la mise en œuvre des mesures de lutte contre le nématode.



25 mars 2025 Info +

Santé des forêts : ressources et publications

Pour effectuer au mieux la surveillance sanitaire des forêts, le Département de la santé des forêts cherche à toujours comprendre et connaître les ravageurs et pathogènes des forêts. Pour cela, le DSF met en place des suivis spécifiques et enquêtes particulières pour répondre aux questions qu'il se pose. Le DSF travaille en partenariat avec la recherche pour mettre en place des protocoles adaptés qui fournissent les données nécessaires aux réponses recherchées.





PRÉFET
DE LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE

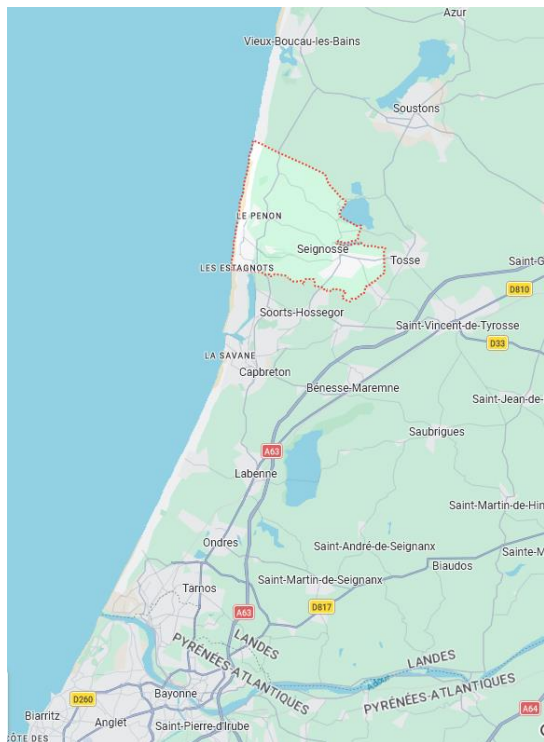
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France

Le nématode du pin

(*Bursaphelenchus xylophilus*)

Premières détections en France



Novembre 2025 : confirmation 1^{er} cas à Seignosse

Sur la zone infestée (500 m autour du foyer) :
17 arbres contaminés (dans la même parcelle) sur 59
dépérissants

Mars 2026 : nouvelle détection à Anglesse dans un
parc privé situé dans la zone des 3 km autour du
foyer

Mesures de gestion

➤ ZONE INFESTÉE (500 m autour du foyer)

tous les végétaux sensibles doivent être abattus avant le 31 décembre avec broyage sur place pour les végétaux contaminés et exportation sous conditions

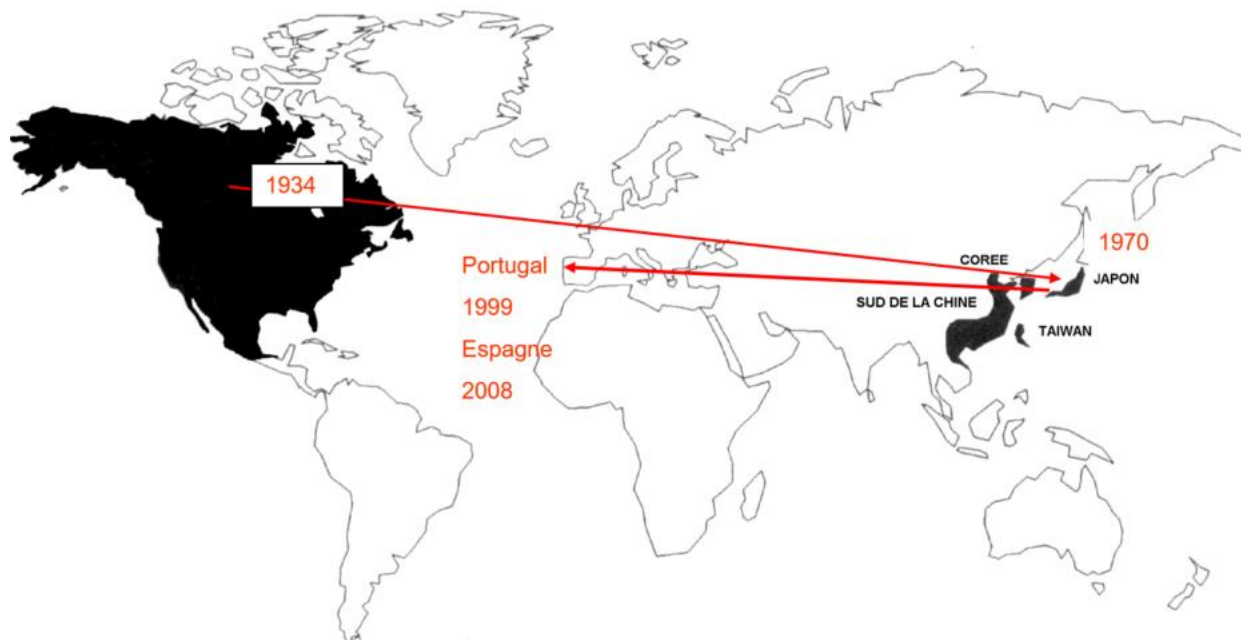
➤ ZONE TAMPON (20 km autour de la zone infestée)

tous les végétaux identifiés doivent être abattus avant le 31 décembre avec broyage sur place pour les végétaux contaminés et exportation sous conditions

La circulation et la sortie des végétaux sensibles (bois et écorces) est interdite hors zone sauf procédure NIMP 15

Travaux forestiers sur végétaux sensibles soumis à autorisation

Les routes des invasions



Les dégâts

➡ Un arbre contaminé peut mourir en **quelques semaines** quand les conditions climatiques sont favorables au nématode.



Photos Setúbal Portugal, G. Roux, INRA Orléans

Le développement du nématode

➡ Mode de dissémination à courte distance:

il est transmis d'un arbre à un autre uniquement par des **insectes vecteurs**, coléoptères du genre *Monochamus* (lors de prise de nourriture ou ponte)



➡ Mode de dissémination à longue distance :

Par les échanges commerciaux de bois (bois d'œuvre ou bois de palettes par exemple) pouvant contenir **le vecteur contaminé**.





**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France

Surveillance Nématode du pin en Ile-de-France

Des briques successives

2003

Prélèvements
peuplements



6 / an

2011

Prélèvements
bois emballages



60 / an

2013

Piégeage vecteur



6 / an

2021

Prélèvements
écorces



4 / an

2021

Analyses
sur vecteurs



Surveillance peuplements

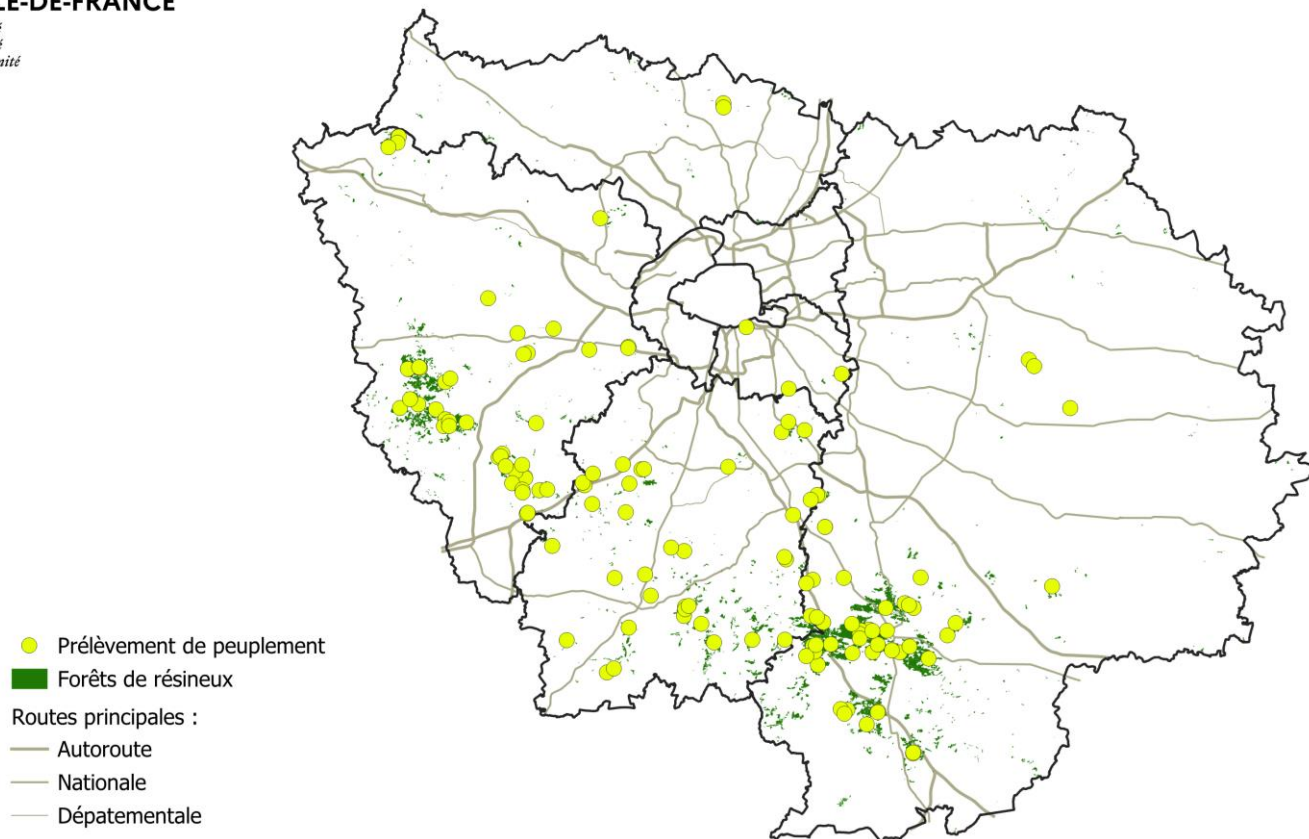
Signalements de pins dépérissants par les correspondants observateurs du DSF

Transmission au SRAL par le DSF

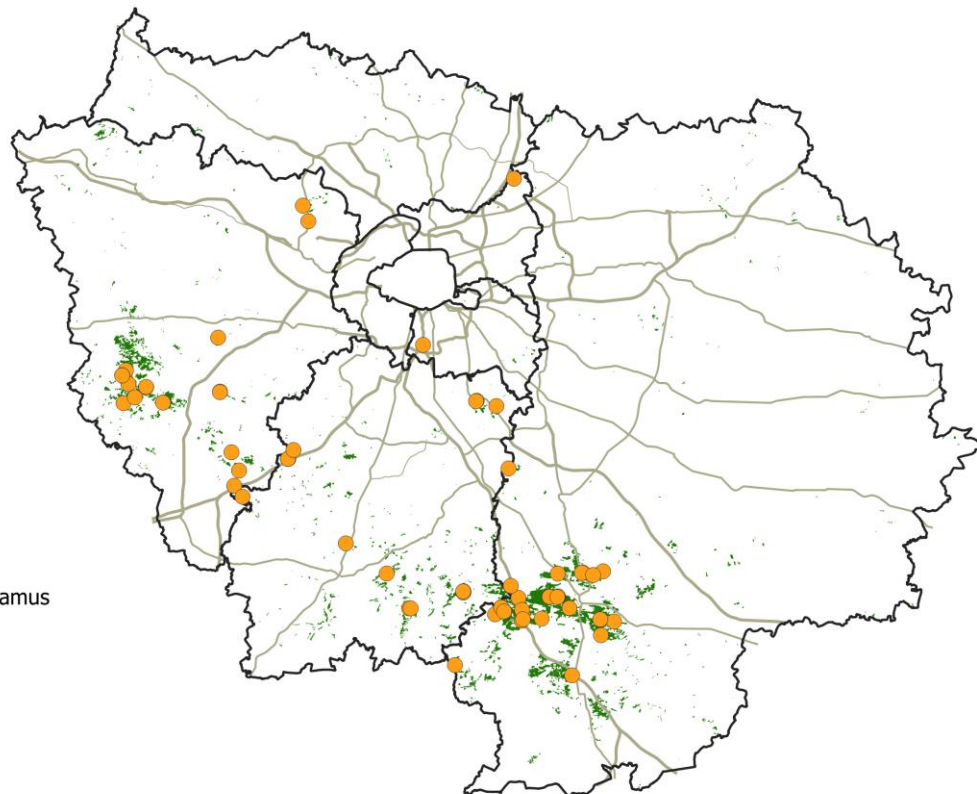
Prélèvements par Fredon ou SRAL

Prélèvements occasionnels dans SORE Jevi (2 en 2024)

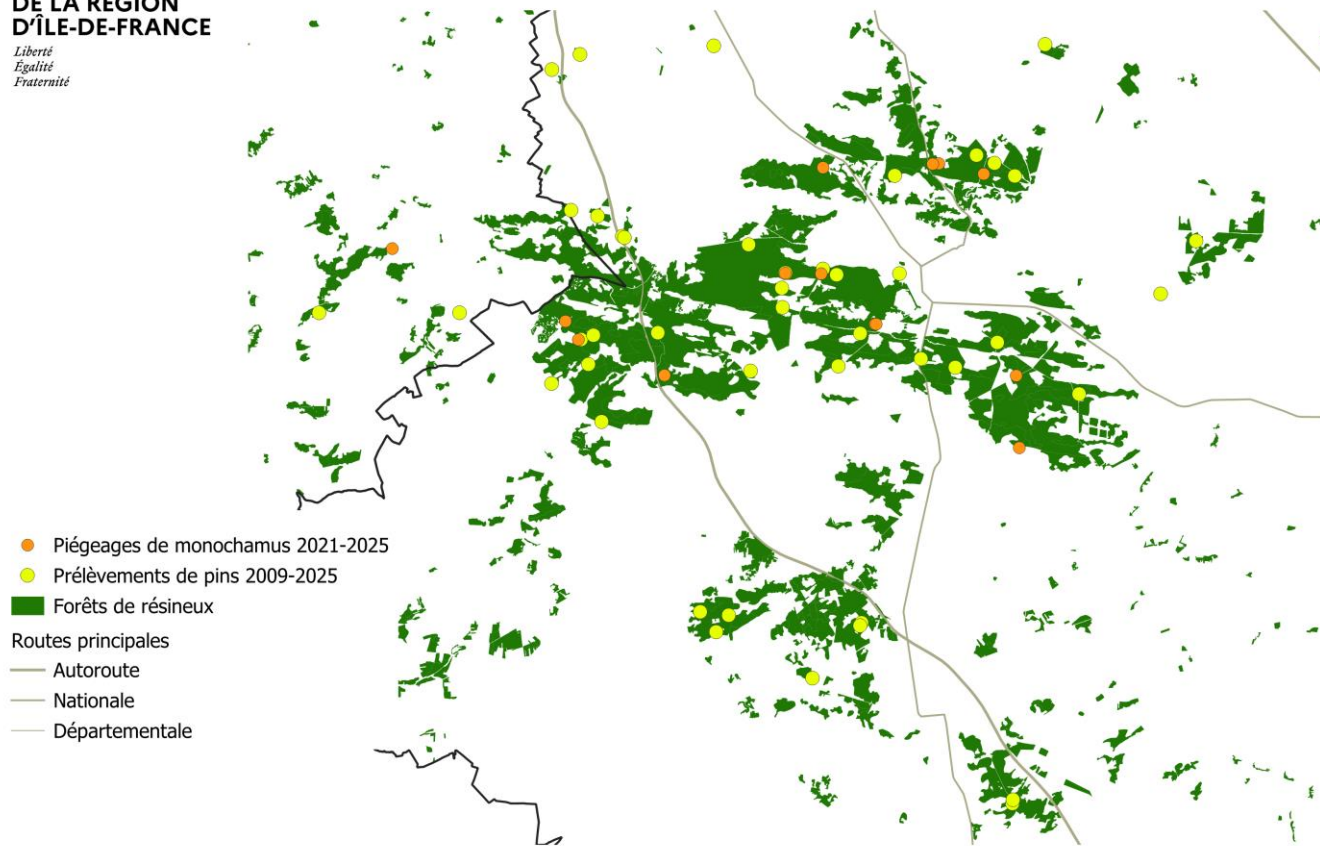
Prélèvements en peuplement de 2009 à 2024 en Ile-de-France



Piégeage de monochamus de 2013 à 2025 en Ile-de-France



Recherche du nématode du pin en Ile-de-France Zoom sur Fontainebleau



Surveillance bois emballages



2011 – 2013 : prélèvements essentiellement chez recycleurs loueurs de palettes

2014 : extension aux importateurs de produits portugais (grossistes, épiceries)

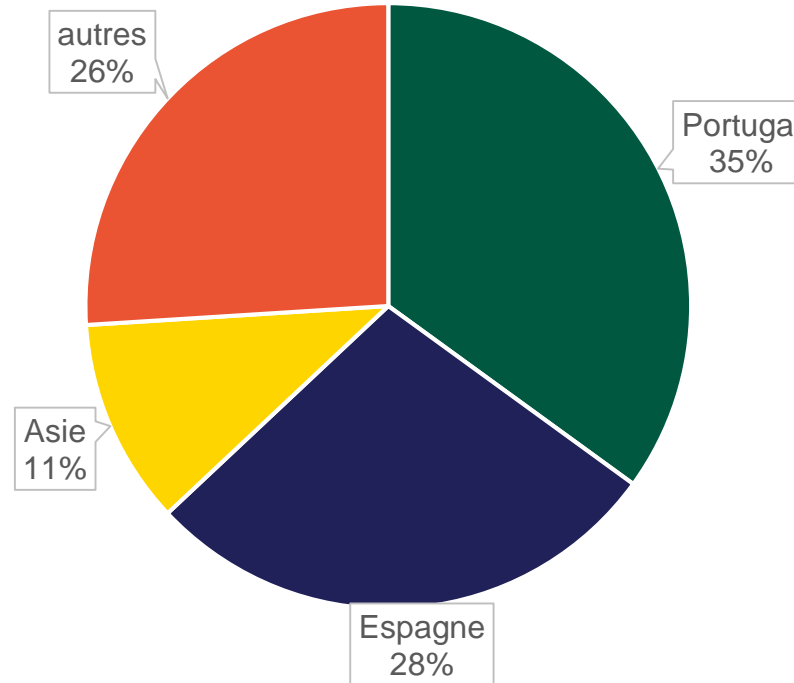
1 détection en 2020
(Alimentar – 91 Bretny / Orge – PT-5097)

2021 : extension aux entreprises carrelage, distribution, bricolage,

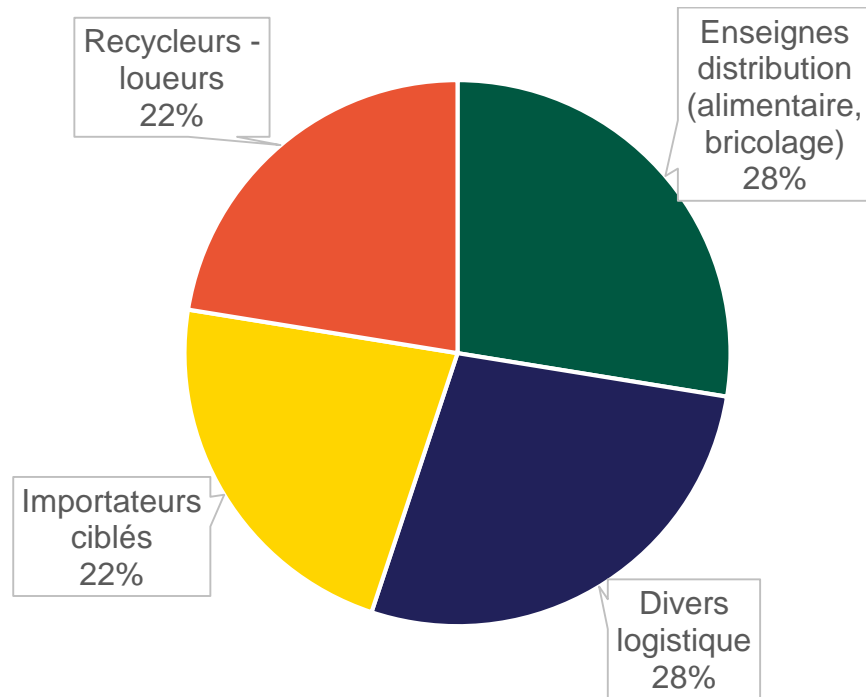
Origine des bois (2019-2025)

Autres :

- Mélange origines à risque
- Amérique du nord
- Europe de l'est
- France



Type d'entreprises (2021-2025)



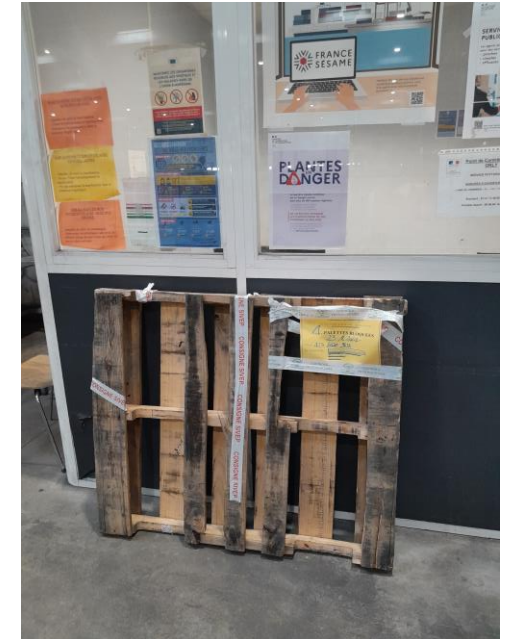
Entreprises NIMP 15

- 75 établissements inspectés en 2025
- Traitement à haute température (T° mini de 56°C pendant au moins 30 min) et apposition du marquage
- Analyses sur bois traité → aucun résultat positif



Import emballage

- Contrôle systématique sur emballage en bois
- 11 interceptions en 2025 à Orly pour absence de marquage
- 98 interceptions à ROISSY



Conclusion



FREDON
ILE DE FRANCE

Piégeage PORTRAP

LE DISPOSITIF ET SES OBJECTIFS

Piégeage PORTRAP

5^{ème} année de déploiement des pièges dans le cadre de la SORE dans des sites d'entrée potentiels

Déploiement des pièges PORTRAP en IDF depuis 2015

Cible principalement les coléoptères s'attaquant aux ligneux

- Cérambycides
 - Scolytes
 - Buprestides
-] Pièges de couleur noire
] Pièges de couleur verte



La saperde du pommier (cérambycide)



Le scolyte du noyer (scolyte)



L'agrile du frêne (buprestide)

LE DISPOSITIF ET SES OBJECTIFS

Piégeage PORTRAP

5^{ème} année de déploiement des pièges dans le cadre de la SORE dans des sites d'entrée potentiels

Cible principalement les coléoptères s'attaquant aux ligneux

- Cérambycides
 - Scolytes
 - Buprestides
-] Pièges de couleur noire
-] Pièges de couleur verte

Résultats généraux

Interception récurrente de 8 xylophages exotiques

- *Cordylomera spinicornis* (longicorne voyageur)
- *Trichoferus campestris* (longicorne velouté)
- *Xylotrechus chinensis* (longicorne tigré)
- *Xylotrechus stebbingi*

Cérambycides

- *Amasa parviseta*
- *Xyleborus affinis* (xylophage de la canne à sucre)

Scolytes

- *Euplatypus hintzi*
- *Euplatypus parallelus*

Platypodides

Objectifs 2025

- 1 Prise en compte des points potentiels d'entrée : Scieries, Déchetteries, Plateformes logistiques, Marchés d'intérêt national
- 2 Prise en compte de récents développements des recherches en matière de piégeage d'insectes xylophages, portant sur la composition des attractifs, et la forme et la couleur des pièges

LE DISPOSITIF ET SES OBJECTIFS

Sites et pièges

10 ports maritimes

2 ports fluviaux

6 aéroports

1 déchetterie

1 site de grossiste
en fleur

1 site logistique de
container

2 marchés
nationaux

5 scieries et usines
de transformation
de bois

1 site touristique

29 pièges en 2025

LE DISPOSITIF ET SES OBJECTIFS

Sites et pièges

10 ports maritimes

2 ports fluviaux

6 aéroports

1 déchetterie

1 site de grossiste
en fleur

1 site logistique de
container

2 marchés
nationaux

5 scieries et usines
de transformation
de bois

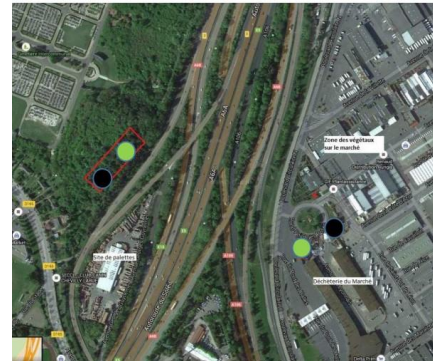
1 site touristique

Détection d'insectes sur 29 sites

Intérieur du site d'entrée

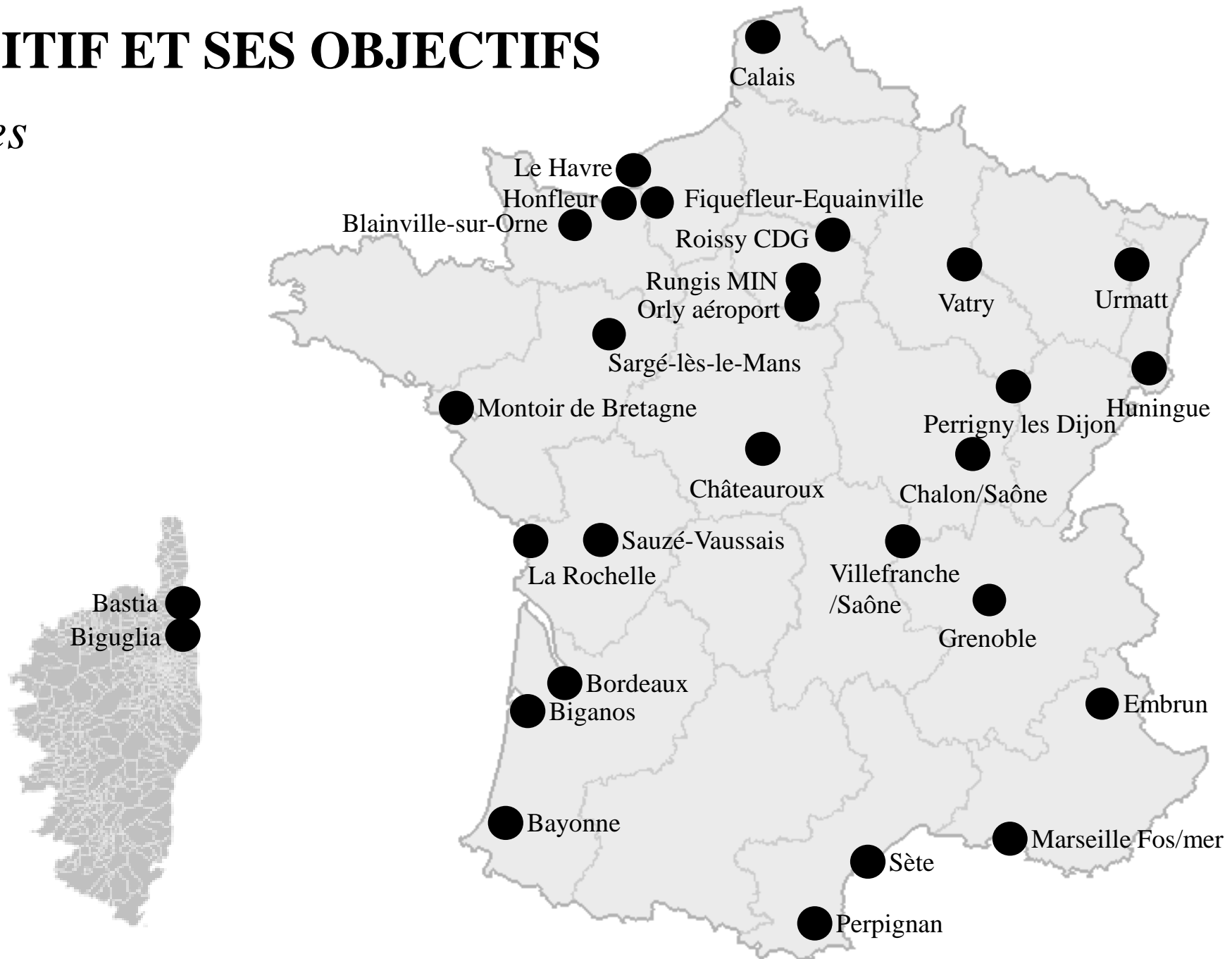


Espace boisé situé à 1km du
lieu de piégeage



LE DISPOSITIF ET SES OBJECTIFS

Sites et pièges



LE DISPOSITIF ET SES OBJECTIFS

Sites et pièges



Figure 1 : Exemple du dispositif de piégeage sur le site de Rungis

RESULTATS

Captures globales

Famille	Total individus capturés	Total individus exotiques	Total Espèces	Espèces exotiques
Cerambycidae	1325	261	48	2
Buprestidae	17	0	6	0
Curculionidae Scolytinae	14407	1774	68	11
Curculionidae Platypodinae	6	2	2	1
Bostrychidae	540	426	8	4
Elateridae	20	0	9	0
Eucnemidae	8	0	5	0
Curculionidae s.s. *	48	0	8	0
Dryophthoridae	2	2	1	1
Anthribidae	13	1	4	1
Throscidae	72	0	8	0
Ptinidae	196	0	35	0
Cleridae	711	0	6	0
Scarabaeidae	64	0	10	0
Autres Coléoptères*	1854	16	133	3
Hyménoptères Siricides	3	0	1	0
Hémiptères	16	16	2	2
Termites	83	0	1	0
Total	19385	2498	355	25

Tableau 1 : Captures totales d'espèces natives et exotiques dans les ports d'entrée en 2025

Plus de 2000 coléoptères capturés en 2025

Scolytes

RESULTATS

Captures globales

Famille	Total individus capturés	Total individus exotiques	Total Espèces	Espèces exotiques
Cerambycidae	1325	261	48	2
Buprestidae	17	0	6	0
Curculionidae Scolytinae	14407	1774	68	11
Curculionidae Platypodinae	6	2	2	1
Bostrychidae	540	426	8	4
Elateridae	20	0	9	0
Eucnemidae	8	0	5	0
Curculionidae s.s. *	48	0	8	0
Dryophthoridae	2	2	1	1
Anthribidae	13	1	4	1
Throscidae	72	0	8	0
Ptinidae	196	0	35	0
Cleridae	711	0	6	0
Scarabaeidae	64	0	10	0
Autres Coléoptères*	1854	16	133	3
Hyménoptères Siricides	3	0	1	0
Hémiptères	16	16	2	2
Termites	83	0	1	0
Total	19385	2498	355	25

Tableau 1 : Captures totales d'espèces natives et exotiques dans les ports d'entrée en 2025

Plus de 20000 coléoptères capturés en 2025



RESULTATS

Captures globales

Famille	Total individus capturés	Total individus exotiques	Total Espèces	Espèces exotiques
Cerambycidae	1325	261	48	2
Buprestidae	17	0	6	0
Curculionidae Scolytinae	14407	1774	68	11
Curculionidae Platypodinae	6	2	2	1
Bostrychidae	540	426	8	4
Elateridae	20	0	9	0
Eucnemidae	8	0	5	0
Curculionidae s.s. *	48	0	8	0
Dryophthoridae	2	2	1	1
Anthribidae	13	1	4	1
Throscidae	72	0	8	0
Ptinidae	196	0	35	0
Cleridae	711	0	6	0
Scarabaeidae	64	0	10	0
Autres Coléoptères*	1854	16	133	3
Hyménoptères Siricides	3	0	1	0
Hémiptères	16	16	2	2
Termites	83	0	1	0
Total	19385	2498	355	25

Tableau 1 : Captures totales d'espèces natives et exotiques dans les ports d'entrée en 2025

Plus de 20000 coléoptères capturés en 2025



RESULTATS

Captures globales

Aucun OQP n'a été piégé

Capture d'un OQ non xylophage :
Pochazia shantungensis

25 espèces d'origine exotique

18 en 2024

22 en 2023

2498 individus exotiques

1501 en 2024

2958 en 2023

Famille	Total individus capturés	Total individus exotiques	Total Espèces	Espèces exotiques
Cerambycidae	1325	261	48	2
Buprestidae	17	0	6	0
Curculionidae Scolytinae	14407	1774	68	11
Curculionidae Platypodinae	6	2	2	1
Bostrychidae	540	426	8	4
Elateridae	20	0	9	0
Eucnemidae	8	0	5	0
Curculionidae s.s. *	48	0	8	0
Dryophthoridae	2	2	1	1
Anthribidae	13	1	4	1
Throscidae	72	0	8	0
Ptinidae	196	0	35	0
Cleridae	711	0	6	0
Scarabaeidae	64	0	10	0
Autres Coléoptères*	1854	16	133	3
Hyménoptères Siricides	3	0	1	0
Hémiptères	16	16	2	2
Termites	83	0	1	0
Total	19385	2498	355	25

Tableau 1 : Captures totales d'espèces natives et exotiques dans les ports d'entrée en 2025

RESULTATS

Captures en Ile-de-France

2023

Dinoderus japonicus (foreur des bambous – Japon)

Orly

Coccotrypes dactyliperda (scolyte des palmiers)

Rungis

Dryocoetes himalayensis (scolyte du noyer – Himalaya)

Orly

Xylosandrus germanus (scolyte – Asie)

Roissy

Xylosandrus crassiusculus (scolyte à ambroisie - Asie)

Orly, Roissy

2024

Urachea augusta (ravageur du Camphrier – Chine)

Rungis

Xylosandrus germanus (scolyte – Asie)

Orly, Roissy

Xylosandrus crassiusculus (scolyte à ambroisie - Asie)

Orly, Roissy

2025

Dinoderus japonicus (foreur des bambous – Japon)

Orly

Xylosandrus crassiusculus (scolyte à ambroisie - Asie)

Orly, Roissy

RESULTATS

Captures en Ile-de-France



Xylosandrus crassiusculus

- Scolyte à ambroisie
- Espèce facilement transportée avec le commerce des plantes ornementales
- Très polyphage
- Creuse des galeries dans les branches et tronc
- Déclin du végétal lent



RESULTATS

Captures en Ile-de-France



Dinoderus japonicus - *Foreur des bambous*

- S'attaque aux bambous et denrées stockées



CONCLUSION

- **Dispositif complètement opérationnel permettant la capture précoce d'insectes exotiques**
- **23 sites sur les 29 surveillés ont permis la capture d'espèces exotiques**
- **Intégration d'un nouveau site en IDF à Brie Comte Robert pour 2026**

Conclusion